

ACTES DES 13^{ES} JOURNÉES EUROPÉENNES DES PARCS NATURELS

Parc Naturel de la Vallée de l'Attert
ATTERT

18 et 19 mai 2011



LES PARCS NATURELS :
OUTILS DE TRANSVERSALITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE

Mercredi **18 mai** 2011

10h : Accueil par Josy Arens, Président de la Commission de gestion du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

Chères amies, chers amis,

Bienvenue à ces 13es Journées européennes des Parcs Naturels dont le thème est «les Parcs Naturels, outils de transversalité à l'échelle locale». Je suis heureux et fier de vous accueillir dans le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert à l'occasion de ces deux journées ; journées de rencontres, d'échanges d'expériences et de visites de terrain.

Il y a 17 ans, le 14 juillet 1994, la création du Parc Naturel était une évolution logique de la politique de renouveau rural entamée par notre commune en janvier 1977 par l'Arrêté Ministériel de rénovation rurale du Ministre national des Travaux Publics, Monsieur Alfred Califice. C'était l'époque de la fusion des communes et les 5 communes de la Vallée s'étaient rassemblées autour de ce projet novateur afin d'éviter d'être intégrées à une commune qui serait devenue d'une taille trop importante où la ruralité n'aurait peut-être plus eu la même place qu'aujourd'hui à Attert.

À l'époque, nous n'étions plus qu'à 2 500 à habiter dans cette verdoyante Vallée de l'Attert. Très rapidement, des conventions étaient signées par le pouvoir subsidiant et les premiers chantiers ont pu démarrer. Le premier village à bénéficier de cette nouvelle philosophie d'aménagement était Nobressart. Je parle de nouvelle conception d'aménagement d'un village, car c'est de cela qu'il s'agissait avant tout. L'objectif étant de faire de nos villages des espaces de vies. De la rénovation des voiries à la création de placettes, du maintien de l'école au village à la construction de maisons de village : tout était mis en œuvre pour redynamiser les villages et hameaux de notre vallée.

En 1991, le Conseil Communal a adopté à l'unanimité l'application sur l'entièreté du territoire communal du règlement général sur les bâtisses. Ce dernier a permis une évolution intéressante de la conception des nouvelles constructions et collabore de ce fait à l'amélioration de l'architecture de nos différents villages et, ceci, tant au niveau des rénovations de bâtiments que des constructions.

Aujourd'hui, les Parcs Naturels mettent en synergie différents acteurs, pouvoirs publics et population.

À travers leur plan de gestion, les Parcs Naturels sont porteurs d'un projet de territoire qui recherche avant tout l'équilibre entre la préservation des richesses naturelles et paysagères, le développement économique, la valorisation de leur patrimoine et l'élévation culturelle de la population.



Les Parcs Naturels sont de véritables outils transversaux abordant des thèmes aussi différents que :

- Conservation des sites Naturels, gestion de l'eau et des zones humides, sauvegarde des espèces et des habitats ;
- Aménagement du territoire : préserver les caractères du paysage rural, favoriser l'intégration paysagère des projets (RGSBR) ;
- Sensibilisation du public : informer, échanger, sensibiliser les adultes et former les enfants à l'environnement au travers du réseau d'enseignement ;
- Valorisation des ressources du territoire : soutien à une agriculture dynamique, développement d'un tourisme diffus, diversification agricole ;
- Développement durable ;
- Collaboration transfrontalière ;
- Sensibilisation à une utilisation rationnelle de l'énergie

En effet, notre environnement a pu rester très riche parce que les citoyens l'ont bien entretenu. Je pense en particulier aux agriculteurs qui ont conservé les bonnes pratiques liées à une agriculture respectueuse de son capital le plus précieux : la terre. Je pense aussi à nos prédécesseurs qui nous ont légué une forêt très riche composée de 80 % de feuillus ainsi qu'à ceux qui l'ont gérée. Cette forêt reste le poumon de notre commune qui a acquis au cours de ces dernières années, 120 hectares de bois ; ce qui porte la propriété forestière communale à plus de 1300 hectares. Ces 120 hectares ont été acquis grâce aux appuis du Comité de gestion du Parc Naturel. Il faut en effet savoir que la rentabilité de la forêt est devenue très faible, mais ce qui compte tant pour le Conseil communal que le Comité de gestion du Parc c'est la richesse environnementale donc un meilleur cadre de vie pour notre population.

Nous avons également la chance de pouvoir compter sur une production agricole diversifiée et de qualité. Une trentaine de familles restent dans ce secteur malgré les réglementations et les contraintes imposées par la société contemporaine. Ces familles en produisant entretiennent et améliorent notre cadre de vie. Je n'imagine pas un instant notre Parc Naturel, notre commune, sans elles !

Nos cinquante associations culturelles et sportives animent, comme je ne cesse de le répéter, notre Vallée. Nous vivons au rythme de ces associations sans oublier bien sûr le rythme des saisons. Notre enseignement apporte une large contribution au renforcement de cet esprit «Parc Naturel». Il est vrai que la politique environnementale que nous menons actuellement portera ses fruits demain et plus tard et que ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui, s'ils la propagent, en profiteront le plus.

En matière d'énergie également, les Parcs Naturels doivent devenir de véritables laboratoires dans lesquels les énergies renouvelables ont leur place et doivent être mises en œuvre avec rigueur afin de garantir un développement énergétique durable et ainsi assurer l'équilibre de notre territoire. L'utilisation de ces nouvelles sources d'énergie doit tendre vers une organisation nouvelle et plus rationnelle de la société en matière d'énergie.

Un changement profond doit s'opérer ! Un changement vers plus de respect pour la planète entière.

Le nouveau décret datant de 2008 confirme et clarifie bien cette notion «d'outils transversaux» des Parcs Naturels dans les missions qui lui sont attribuées. Il instaure également une évaluation intermédiaire et décennale des Parcs Naturels. Les exposés des Parcs Naturels français, flamands et luxembourgeois de demain vont permettre d'enrichir le débat wallon sur les critères d'évaluation de nos Parcs Naturels. Une évaluation est en effet nécessaire, mais il ne faut pas uniquement la cantonner à une évaluation sur papier alors que l'essentiel concerne le travail sur le terrain.

Je compte tant sur la Région wallonne que sur le Fédéral pour aider tous nos Parcs Naturels à se développer et à devenir, à rester des endroits privilégiés.

Aujourd'hui, nos Parcs Naturels sont en pleine adolescence et toujours en pleine croissance. Les innovations étant toujours nombreuses et de taille, je souhaite que les différentes actions concernant la gestion de notre environnement se multiplient encore et encore ; en gardant à l'esprit cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry : «Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants».

Je vous souhaite à toutes et à tous deux très bonnes journées dans le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert.



Mercredi 18 mai 2011

10h10 : Ouverture des Journées Européennes des Parcs Naturels par **Brieuc Quévy** représentant de **Monsieur Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine**

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire à quel point Monsieur le Ministre, Benoît Lutgen aurait aimé être parmi vous aujourd'hui, pour inaugurer ces 13^{es} Journées Européennes des Parcs Naturels que la Région wallonne, au travers du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert, a l'honneur d'accueillir.

Monsieur le Ministre est malheureusement retenu par d'autres obligations. Il m'a chargé de vous présenter ses excuses pour ce petit contretemps.

Comme vous le savez, sur proposition du Ministre Benoît LUTGEN, un nouveau Décret relatif aux Parcs Naturels a été adopté le 3 juillet 2008.

Ce décret résulte d'une longue concertation avec de très nombreux acteurs concernés : la fédération des Parcs Naturels, les associations environnementalistes, l'Union des villes et communes de Wallonie.

En plus de 20 ans, les 9 Parcs Naturels sont devenus des acteurs incontournables du développement durable ; ces structures transversales et participatives sont les moteurs de la dynamisation économique de leur région, du lien social, de la qualité de vie et, bien sûr, de la préservation de la qualité de notre environnement.

Le décret de 1985 insistait, avec raison, sur les missions de «conservation de la nature» d'un Parc Naturel. Mais l'évaluation de ce Décret a montré qu'il était nécessaire d'y intégrer les autres dimensions du Développement durable.

Le rôle des Parcs est bien évidemment d'assurer la protection et la valorisation de notre patrimoine naturel et paysager, mais aussi culturel et bâti. Ils se doivent d'assurer le bien-être de la population et le développement économique de la région qu'ils couvrent. Il est aussi essentiel qu'ils orientent les projets d'aménagement du territoire et de développement rural.

Leur objectif, on ne le dira jamais assez, est de contribuer au développement socio-économique local, d'améliorer la qualité de vie des «ruraux» et de créer du lien entre les personnes. C'est donc aussi la chaleur des relations humaines.

Le nouveau décret est enfin la reconnaissance de la réalité et de la qualité du travail que mènent les Parcs Naturels depuis plusieurs années avec l'aide et l'appui de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie. Cette qualité, l'équipe du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert n'a plus à la démontrer ! Nous en avons pour preuve aujourd'hui la mise en place des 13^{es} Journées Européennes des Parcs Naturels.

Si vous le voulez bien, rappelons-nous ce qu'est le nouveau décret !

Les objectifs du décret sont notamment de :

- stimuler la coopération entre l'ensemble des acteurs et entre communes ;
- permettre une évaluation rigoureuse et périodique des missions et du fonctionnement des Parcs Naturels.

Quels sont les principaux changements ?

1. LE RÔLE DES PARCS NATURELS

Ce décret définit de manière précise le rôle des Parcs Naturels afin d'en homogénéiser le fonctionnement, d'en assurer la cohérence avec d'autres initiatives, plans ou programmes en vigueur.

On veut donc éviter une interprétation à géométrie variable des missions des Parcs Naturels.

Si vous le permettez, je m'attarderai sur ces missions nouvellement définies.

Selon l'article 7, un Parc Naturel vise :

1. À assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
2. À intégrer dans les projets d'aménagement du territoire les principes de développement durable ;
3. À encourager le développement durable en contribuant au développement local sur les plans économique et social tout en améliorant la qualité de vie ;
4. À organiser l'accueil, la formation et l'éducation du public ;
5. À expérimenter des nouveaux modes de gestion de l'espace rural ;
6. À collaborer entre les Parcs Naturels et éventuellement avec les régions ou pays limitrophes ;
7. À susciter la mise en œuvre et la cohérence des opérations de développement rural des communes concernées.

2. LA SUPERFICIE DES PARCS NATURELS

Afin de stimuler la coopération entre communes, la superficie minimale d'un Parc Naturel est portée à 10 000 hectares, contre 5 000 précédemment. Pour rappel, cette augmentation de superficie ne s'appliquera pas aux Parcs Naturels existants.

3. CONSULTATION DU PUBLIC

Pour répondre aux prescrits internationaux et au décret relatif à la participation du public en matière environnementale, la création d'un Parc Naturel devra préalablement être soumise aux processus de consultation publique et d'évaluation des incidences environnementales.

4. CHARTE PAYSAGÈRE

Le paysage constitue une notion particulièrement importante à tel point que le décret prévoit d'imposer l'adoption d'une charte paysagère pour chaque Parc Naturel.

Cette charte sera un guide pratique à l'usage de tous ceux qui veulent agir concrètement en faveur d'un paysage de qualité. Elle fournit un ensemble de recommandations, précise les actions à mener, préconise des stratégies d'intervention dans un but de restauration ou de conservation de la nature.

Ce document servira de référence lors des remises d'avis pour tout permis susceptible de modifier le paysage.

5. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION

Le fonctionnement de tous les Parcs Naturels est régi par une commission de gestion dont la forme juridique imposée sera l'asbl. Le nouveau décret en fixe les contours pour qu'elle soit suffisamment représentative de tous les acteurs qui ont un rôle à jouer au sein du Parc, comme par exemple les associations actives dans le domaine de la conservation de la nature, les contrats de rivières, les CRIE, les secteurs de l'économie (agriculture, sylviculture, pisciculture, etc.), les secteurs de l'artisanat et des loisirs.

6. ÉVALUATION

Le décret prévoit dorénavant une procédure d'évaluation périodique de la gestion des Parcs Naturels. Cette évaluation permettra à la Région d'apprécier la qualité et la cohérence des actions menées. Dans le même esprit, un rapport d'activités et d'évaluation relatif à la mise en œuvre du plan de gestion ainsi qu'à l'affectation des moyens financiers et matériels mis à la disposition du Parc Naturel devra être réalisé.

D'ailleurs, cette évaluation est un des thèmes de ces 2 journées et plus particulièrement la manière dont ce travail d'évaluation est réalisé dans les Parcs Naturels

étrangers. Cela nous donnera des échanges de points de vue qui ne pourront qu'enrichir les débats et conclusions.

Afin que les Parcs Naturels puissent remplir toutes ces nouvelles missions, le Ministre LUTGEN a décidé de leur octroyer des moyens supplémentaires. Une enveloppe supplémentaire de près de 600 000 € a ainsi été débloquée, ce qui représente une augmentation de 50 % du budget consacré aux Parcs Naturels, et ce afin de permettre aux Parcs Naturels d'assurer leurs nouvelles missions en matière d'agriculture et de ruralité.

Un nouvel arrêté de subvention a donc été pris l'année dernière afin de répartir ces nouveaux budgets selon des critères de surface, d'habitants et de communes concernées.

Actuellement, la Région wallonne compte 9 Parcs Naturels, englobant 320 000 ha (18 % du territoire) et impliquant 49 communes, puisque comme vous le savez, dernièrement la Commune de Neufchâteau a décidé de rallier le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier. Ce fait mérite d'être relaté, car l'agrandissement d'un Parc est une première en Wallonie.

Prochainement, la Wallonie comptera, espérons-le, un 10^e Parc Naturel, celui voisin et contigu de Gaume. Nous les encourageons et soutenons vivement dans leur mise en place. Ce Parc Naturel couvrant toute la Gaume pourra donner une plus-value incontestable à ses vallées et collines en matière de conservation de la nature, aménagement du territoire, tourisme, coopération transfrontalière et développement durable.

Il sera le chaînon manquant au sud de notre Région wallonne, complémentaire des Parcs Naturels des Deux Ourthes, de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier et de la Vallée de l'Attert, qui assurera la transversalité entre les régions françaises d'une part, et les régions allemandes et luxembourgeoises, d'autre part.

Voilà qui me permet de vous rappeler le thème de ces 2 journées : «Les Parcs Naturels, outils de transversalité à l'échelle locale.» Au vu du très riche programme et des sujets divers et variés qu'il aborde, on ne peut que se réjouir des conclusions qui demain, en clôture, seront faites par Madame la Présidente de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie, Madame Françoise Erneux.

Pour conclure, j'insisterai sur le fait qu'un Parc Naturel est un formidable instrument de développement durable. Le Décret présenté par le Ministre Benoît LUTGEN répond à cet objectif en contribuant plus encore tant à la conservation de la nature qu'au développement local, sur les plans économique et social.

En parcourant le programme de ces 2 journées européennes des Parcs Naturels, on ne peut que se rendre compte du fabuleux travail réalisé par toute l'équipe du Parc Naturel de la vallée de l'Attert, en parfaite cohérence avec les objectifs du nouveau Décret.

Ces 2 journées sont aussi une preuve réelle que les Parcs Naturels sont nécessaires et surtout qu'on peut réussir, de fédérer le monde associatif, le monde économique, les artisans et les institutions publiques vers un même but : le développement durable d'une région, d'une eurorégion, de l'Europe.

Je terminerai par relayer les remerciements du Ministre Lutgen à toutes les personnes qui ont travaillé pour que ces 13^{es} Journées Européennes des Parcs Naturels soient une réussite.

Je vous souhaite une belle journée, de fructueux et enrichissants débats, et je vous remercie de votre attention.



Les nouvelles technologies au service de la randonnée

10h20 : Présentation du PICC (La cartographie continue à grande échelle de la Région Wallonne) et exemples d'utilisation

Anne Carlier et Catherine Meunier
du SPW-Secrétariat Général Direction de la Géométrie

Le PICC est une carte numérique au 1/1000e de grande précision couvrant toute la Wallonie. Elle est disponible en trois dimensions.

Contenu du PICC

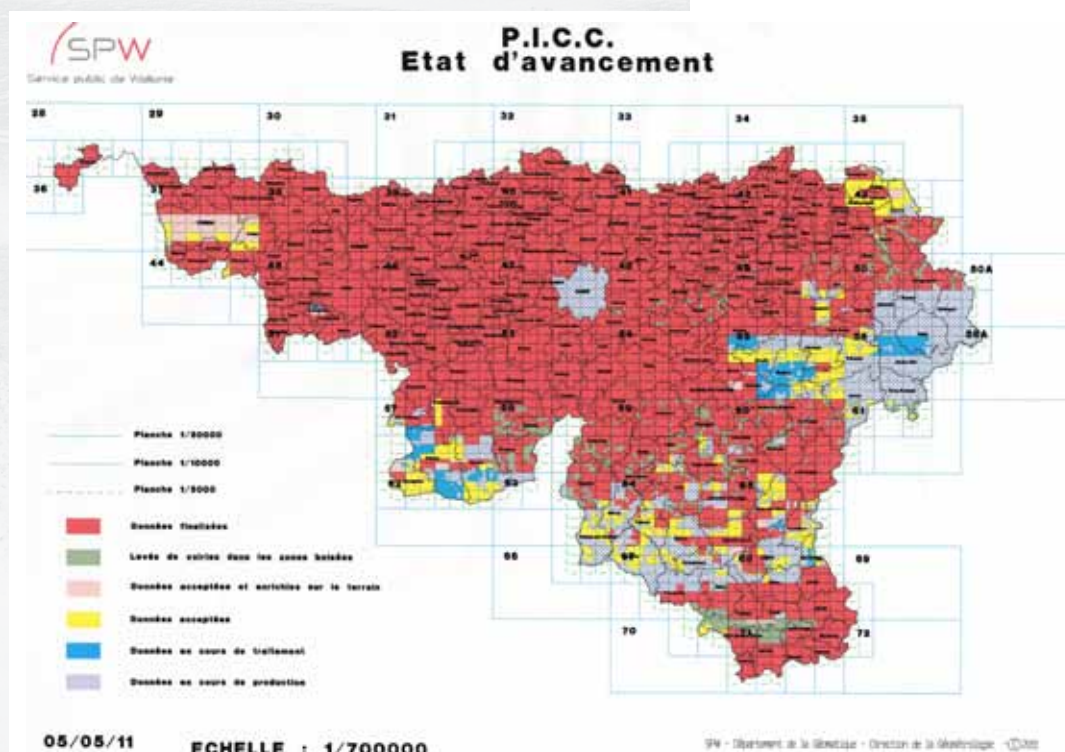
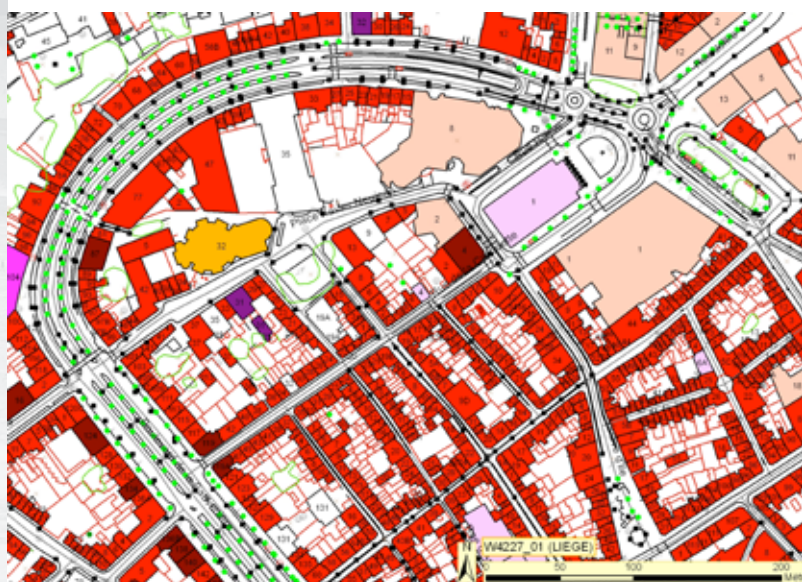
Il y a plus de 100 types d'éléments restitués sur base de photos aériennes et des post-compléments. Il s'agit de bâtiments, avaloirs, poteaux, bords de routes, cours d'eau, arbres, limites visibles... Le tout en X, Y et Z

Les données PICC sont disponibles :

- par téléchargement des licences types et des données PICC sur le Portail «cartographie.wallonie.be»
- par envoi sur CD/DVD

Ces données peuvent être fournies dans différents formats (Star, Shp, DWG, Dxf, Dgn...). Une mise à jour est réalisée parce que

- Cartes de 1992 (qui n'ont pas connu de mesures régulières), la mise à jour devient trop lourde (voirie, parcellaire, lotissement). On travaille donc grâce à la photogrammétrie.
- Cartes de 1992 (qui ont été régulièrement mesurées), la mise à jour plus légère peut être réalisée par du «mobile mapping» ou par mesures topographiques.



Depuis, les cartes sont mises à jour au fur et à mesure de leur enrichissement sur le terrain.

- Le PICC profite des évolutions technologiques, la modernisation des techniques entraîne une meilleure qualité des FP : Précision et complétude

Un dictionnaire des objets topographiques a été mis au point : WALTOPO. Il s'agit d'une méthodologie de travail homogène et d'une standardisation des objets mesurés qui permet des levés utiles pour tous et facilement échangeables ! Chaque objet topographique est défini et sa méthodologie de levé est décrite.

Quelques applications du PICC : Le RAVeL



Schéma de structure communal : commune d'Ecaussinnes



Études d'incidences (PASS à Frameries PICC et PPNC)



10h40 : Mise en valeur des circuits de randonnée grâce aux nouvelles technologies

Jean-Pierre Joskin, Commissariat général au Tourisme, Direction des Produits Touristiques

Description du projet : valorisation de +/- 150 promenades touristiques par le CGT sur une offre reconnue de quelque 2 500 itinéraires en Wallonie. La présélection fondée sur un référentiel est opérée par les organismes de tourisme locaux en vue d'en établir le caractère qualitatif, la sélection finale étant du ressort du CGT.

Type d'initiative : mise en place d'outils TIC multimédias à destination d'utilisateurs dans le cadre des promenades touristiques balisées par l'usage exclusif du Smartphone. Les jeux de données géographiques et alphanumériques sont fournis par la Base de données Pivot logée et actualisée au CGT.

<http://promenade.tourismewallonie.be>

Partenaire : la société Geolives développe des solutions d'édition et de publication de randonnées à vocation touristique sous forme d'applications destinées aux Smartphones et autres tablettes.

<http://www.geolives.com>

Contexte : à une période où les limites administratives ne font plus sens face à l'utilisation d'Internet et autres déclinaisons de type Web 2.0, la richesse de l'offre «randonnée nature» se révèle contre-productive par un manque évident de structuration et de visibilité. L'image du territoire se brouille, l'offre est pléthorique, l'internaute se perd, les cibles de clientèle ne sont pas clairement identifiées. La carte traditionnelle de promenades perd peu à peu de son attrait, car confrontée aux changements d'habitude des usagers, au raccourcissement des séjours, à la perte de statut d'activité unique de vacances en milieu naturel, etc.

L'offre des promenades balisées en Wallonie. La situation aujourd'hui en quelques chiffres :

- +/- 22 000 km de promenades balisées reconnues principalement au Sud du sillon Sambre et Meuse soit environ 2 200 itinéraires.
- 4 800 km de sentiers de Grandes Randonnées.
- 800 km de sentiers jacquaires.
- 3 800 km d'itinéraires «Rando – Vélo».
- Un nombre indéterminé de promenades balisées non reconnues, car non soumises au Décret de 1996

La révolution technologique de la géo localisation grâce à la puce GPS a permis l'arrimage de jeux de données géographiques logés dans des bases de données à des réseaux mobiles de télécommunication mobile ainsi qu'une plateforme informatique de traitement logiciel en l'occurrence le Smartphone comme support physique.



L'utilisation des LBS -Location Based Service- dans le domaine touristique a pour objectif d'un côté de fournir des informations de guidage d'un itinéraire de randonnée et de l'autre des informations thématiques multimédias (fiches descriptives de paysages, animaux, flore, fiches audio et vidéo). L'information apparaît à l'utilisateur à l'endroit où elle est pertinente. Dans cette forme d'usage, les touristes sont sollicités pour la remontée d'information vers une plateforme communautaire développée par la société Geolives, partenaire de CGT dans ce projet.

La contribution du CGT s'articule sur la mise à disposition de ressources numériques de différentes natures :

1. Jeux de données géographiques sous forme de traces vectorisées des itinéraires de promenades au format GPXm reconnus par la Région wallonne.
2. Accès à la base de données multidimensionnelle du CGT – Pivot Source qui reprend un ensemble de données touristiques en Wallonie.

28 types d'offres sont gérés dont les hébergements géo localisés :

- Camping
- Chambre d'hôtes
- Gîte rural
- Hôtel
- Meublé de tourisme
- Village de vacances

Soit à terme plusieurs milliers de données exploitables.

Conscient que l'innovation est une invention qui réussit et dont le caractère innovant décline rapidement et que par ailleurs les nouvelles technologies sont une course poursuite au long, très long cours, le CGT, organisme institutionnel, n'a pas vocation à se porter aux pointes de la technologie. À ses partenaires touristiques, la mission de mettre en œuvre les développements technologiques en son contenant ; au CGT, la mission de mettre à disposition un contenu fiable, actualisé, pérenne de données touristiques exploitables. Tel est son ambition !

<http://cgt.tourismewallonie.be>

11h : Présentation du concept Cirkwi

Jean-Yves Delfosse, Circuits de Belgique

Introduction au projet Cirkwi : Cirkwi est une initiative franco-belge à vocation internationale. Depuis leurs mises en ligne dans leurs versions «beta» en janvier 2011, les premières plateformes web du projet (Circuits de Belgique et Circuits de France) se développent et améliorent régulièrement les services proposés pour répondre au mieux aux problématiques exprimées par les acteurs de terrain que nous rencontrons. De plus, les outils et les plateformes évoluent avec les nouvelles technologies sans pour autant devenir inaccessibles.

Chaque plateforme amène des visiteurs d'un pays vers l'autre, offrant ainsi une visibilité internationale au contenu créé. Le projet Circuits de Belgique a pour vocation de réunir les acteurs locaux du tourisme autour d'un outil internet commun réunissant les circuits, balades et randonnées touristiques accompagnés des informations touristiques locales.

Communes, Offices et Maisons du Tourisme, Syndicats d'Initiative, Artisans, Gîtes, Associations culturelles... Circuits de Belgique fournit des outils de promotion et de diffusion à tous ceux dont les moyens de communication sont réduits.

Circuits de Belgique fonctionne sur une base gratuite et offre une panoplie de services complémentaires en échange de cotisations adaptées aux moyens de chacun.

L'origine du projet :

Nos constats :

- Le patrimoine touristique, culturel et naturel, belge est riche... Mais l'information sur ce patrimoine est dispersée, disséminée dans une kyrielle d'initiatives institutionnelles ou privées. En outre, les frontières administratives, inconnues du voyageur, limitent l'accès à l'information.
- Les informations disponibles existent dans une multitude de formats et ressemblent souvent plus à des annuaires qu'à des guides.
- Il est difficile aujourd'hui d'être visible sur internet en restant seul, car la concurrence sur les moteurs de recherche est énorme.

Nos objectifs :

- Fournir aux acteurs du tourisme des outils pour valoriser leur patrimoine touristique, et fédérer cette information sans nuire à leur autonomie ni impliquer un travail supplémentaire.
- Fournir un véritable outil de communication aux acteurs touristiques et promouvoir le projet auprès des particuliers, et leur fournir une base de données touristiques complète, quelle que soit leur destination en Belgique.



Notre philosophie :

S'intégrer dans l'existant, créer de la simplicité dans un milieu complexe, et se développer de façon solidaire et collaborative.

Présentation du concept Cirkwi :

Circuits de Belgique, Circuits de France...

Qu'est-ce qu'un circuit dans Circuits de Belgique ?

Nous abordons le concept de circuits touristiques sous un angle thématique. Par exemple, le fait de se déplacer à pied dans un bois peut couvrir de nombreuses thématiques et s'adresser à des publics très différents : le randonneur sportif qui va s'intéresser à la distance et aux dénivelés, l'amateur de patrimoine, la famille qui cherche une balade conviviale, le passionné de nature, etc.

Cirkwi peut bien évidemment être utilisé par le touriste sur le terrain comme un outil lui permettant de faire le circuit proposé, mais il se veut avant tout un outil de communication. L'objectif est d'abord d'attirer le touriste sur le territoire et de lui donner envie de «consommer» une région.

La particularité de notre outil est qu'il peut s'insérer en «marque blanche» dans le site de l'opérateur touristique. Celui-ci peut alors afficher sur son site internet, les circuits qu'il a créés, mais aussi ceux créés par d'autres partenaires dans sa région. Chaque participant partenaire devient dès lors non seulement créateur, mais aussi diffuseur de contenu.

Chaque circuit peut intégrer des photos, de la vidéo, des textes et des fichiers audio. La plateforme Cirkwi récolte des informations (restaurants, points d'intérêts, logement, etc.), en provenance de bases de données tierces (CDT, FTLB (Hadès), CGT (PIVOT), maisons et offices du tourisme, I-beaken, Quefaire.be...), ces points d'intérêts peuvent s'afficher autour des circuits, enrichissant le contenu pour le touriste qui peut alors avoir une information globale et complète de la région qui l'intéresse.



Pour mieux comprendre le concept, je vous invite à visiter notre plateforme de présentation :

<http://www.circuits-de-france.com/outil/cirkwi.html>

Nos sites : www.circuitdebelgique.be,
www.circuitsdefrance.fr,
www.cirkwi.com

Les sites dans lesquels l'outil est inséré en marque blanche :

<http://www.tourismewallonie.be/>
 (Cliquez sur «Circuits en Wallonie»)

<http://www.tourisme-cambresis.fr/>
 (Cliquez sur l'onglet «Circuits en Cambresis»)

Présentation d'un partenaire : IBeaken.

Cirkwi met en place des partenariats avec divers acteurs privés ou publics, ceci afin d'offrir au touriste une information globalisée. Ibeaken est un bon exemple de partenaire complémentaire, car il offre un pont entre l'Internet chez soi, le mobile et l'information disponible sur le terrain en temps réel. Tous les ibeaken disponibles sur le terrain sont visibles sur les sites Cirkwi.

Un ibeaken est un petit texte, audio ou vidéo qui parle d'une oeuvre d'art, lieu, ou objet sur le smartphone d'un visiteur - ceci par les réseaux mobiles (GPRS, Edge, 3G, 4G, Wifi) et dans la propre langue du visiteur ! ibeaken est une expérience fun et simple à utiliser pour les smartphonistes et un outil de marketing, d'éducation et de réseautage, créé autour de l'utilisateur plutôt qu'autour d'une technologie...

Cette information est accessible sur place grâce à une petite plaque qui est placée sur une borne.

Aujourd'hui, quelques projets prennent forme dans des Parcs Naturels notamment dans un parc ornithologique en Galicie (Espagne) qui utilise les bornes ibeaken pour fournir de l'information aux visiteurs à propos des oiseaux observables (voir une photo, textes en plusieurs langues, écouter le chant de l'oiseau...).

Pour en savoir plus : www.ibeaken.com

Pour plus d'information :

Jean-Yves Delfosse (Circuits de Belgique) :
 GSM +32 (0)496 41 46 52 - jeanyves@cirkwi.com

Pour Ibeaken : Jo Van Hove,
 GSM : +32 475 44 04 54 - jvh@ibeaken.com



INAUGURATION D'UN NOUVEAU TOPOGUIDE

11h40 : Étapes de la réalisation du topoguide «Randonnées en boucle dans les Parcs Naturels de Wallonie»

Marc Vrydagh, Asbl Les Sentiers de Grande Randonnée

L'idée est née au sein des Sentiers de Grandes Randonnées (SGR) d'ajouter un titre à sa collection de topoguides. En effet, les SGR proposent un topoguide de 15 randonnées en boucle par Province. Cette collection ayant un grand succès et répondant à une demande, l'association a eu l'idée de proposer des randonnées dans les Parcs Naturels de Wallonie.

Contact est donc pris avec la Fédération des Parcs naturels de Wallonie qui réagit au quart de tour à notre proposition. Un accord est donc passé qui permettra d'avoir accès aux données des différents Parcs et de commencer la collaboration.

Nos coordinateurs pour ce topoguide, Léon Lambiet et Michel Richart, se mettent au travail et se répartissent les Parcs Naturels. Léon ira en reconnaissance dans les Parcs Naturels de l'ouest et Michel dans ceux de l'est.

En concertation avec Françoise Erneux (Présidente de la Fédération), il est convenu que chaque parc soit parcouru par deux randonnées en boucle.



Chaque descripteur effectuera de nombreuses reconnaissances sur carte et sur le terrain avant de proposer ses randonnées en boucle. La randonnée en boucle est une randonnée qui ramène le randonneur à son point de départ via un itinéraire parcouru en partie sur un GR balisé.

Après les reconnaissances sur le terrain, ce sont les tests. En effet, chaque randonnée est vérifiée en donnant le descriptif à des randonneurs qui ne connaissent pas la région. Leurs remarques sont alors transmises au SGR qui les prend en compte dans la mesure de leur pertinence.

Une fois l'itinéraire vérifié, les descripteurs parcourent une dernière fois l'itinéraire munis d'un dictaphone et d'un GPS. Le dictaphone servant à recueillir le texte définitif du descriptif et le GPS nous assurant de publier la trace exActes de la randonnée dans le guide. Cette trace GPS est alors mise en œuvre par notre coordinateur technique et son adjoint afin qu'elle soit exploitable sur carte IGN.

Lorsque tout ceci est terminé, l'ensemble des documents part chez la graphiste qui nous met tout cela en «musique» en respectant le cahier des charges des topoguides des Sentiers de Grande Randonnée.

Le produit fini nous est alors livré et la distribution peut commencer.

Le topo des RB dans les Parcs Naturels de Wallonie est vendu 15 € + frais de port. On peut se le procurer dans les Maisons des Parcs ainsi que sur le site internet des SGR, dans les commerces spécialisés ainsi que dans «les bonnes librairies».



12h : Clôture de la matinée par le Député Provincial **Daniel Ledent** représentant de **Paul Furlan**, *Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en charge du Tourisme et remise du topoguide aux représentants des administrations et cabinets présents ainsi qu'aux Parcs Naturels et à la presse*

LE PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTERT ET SES PROJETS ÉNERGIES

14h : Introduction aux visites par **Pascale Delvaux**, représentante de **Philippe Henry**, *Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité*

Bonjour à toutes et à tous,

Aujourd'hui, il me revient le privilège de représenter le Ministre à ces 13es journées européennes des Parcs Naturels. Je ne serai pas longue afin de ne pas trop empiéter sur votre temps consacré aux visites de terrain.

Le thème de cet après-midi est particulièrement d'actualité. En effet, les énergies renouvelables sont au coeur des décisions du Gouvernement wallon : ainsi, la proposition des Ministres Henry et Nollet sur la politique éolienne et ses outils connexes est, actuellement, en cours de discussion sur la table du Gouvernement.

Par ailleurs, en ce début d'année (10 février 2011), dans le cadre de la fixation des quotas relatifs aux Certificats verts, le Gouvernement a pris plusieurs décisions, dont une contribution de 8 000 GWh d'électricité à partir de sources renouvelables produites en Wallonie. C'est dire l'importance du futur développement des filières d'énergie renouvelable. La mise en oeuvre de ces décisions permettra à la Région d'amorcer un des changements bien nécessaires pour que notre société relève les défis du 21e siècle et leurs conséquences : les changements climatiques, le pic du pétrole, le vieillissement et l'accroissement de la population (+ 7 000 000 de Wallons d'ici 2060, + 15 % de personnes de plus de 65 ans d'ici 2060), le coût pour les finances publiques et celles du citoyen. Le Ministre, Philippe Henry, a souhaité que ces réflexions et surtout les solutions soient à la base de sa politique.

C'est pourquoi, a été récemment édité un document intitulé «Politique d'aménagement du territoire pour le 21e siècle - les lignes de force» et que vient de débiter une grande campagne d'information, de sensibilisation et de participation auprès de la population et des différents acteurs de l'aménagement du territoire. Le Ministre et son Cabinet attendent beaucoup de ces Ateliers du Territoire en termes de réactions et



Photo : Jean-Claude FONCK

d'échanges, car il n'y a pas de bonne politique si elle ne peut être, à tout le moins, comprise et en prise directe avec la société. Pour en revenir au travail et aux zones d'influence des Parcs Naturels, j'aimerais expliquer plus précisément le projet politique du Ministre pour la ruralité.

Préserver la ruralité

Compte tenu de la problématique de la mobilité et de son coût, les villages et hameaux sont les portions du territoire où il sera le plus ardu de réduire la production des gaz à effets de serre issus des déplacements. Habiter en périphérie et dans les campagnes reste pourtant un choix de vie auquel de nombreuses personnes aspirent. Il faut garder leur identité aux espaces ruraux encore préservés, et construire un projet pour les villages centraux, mais en complémentarité, plutôt qu'en concurrence avec les villes. Or, l'on constate que le nombre croissant de nouveaux habitants à la campagne en modifie la physionomie et l'équilibre social au point que les territoires ruraux perdent leurs caractéristiques.

Il faut donc en encadrer l'urbanisation notamment en offrant une résistance à l'étalement urbain. En général, une densité résidentielle faible, caractéristique intrinsèque de la ruralité, doit être maintenue. Toutefois, certains territoires de la périphérie ou de la campagne devraient être densifiés dès lors qu'ils sont bien desservis par les transports en commun et que l'on peut y trouver des commerces et des services (écoles, crèches, équipements sportifs). Plus encore qu'en milieu urbain, l'architecture des nouvelles constructions devra s'accorder aux caractéristiques du paysage et du bâti dans lesquels elles s'insèrent. Mais la construction en milieu rural devra surtout présenter des performances énergétiques élevées pour compenser la production des gaz à effet de serre générés par l'utilisation intensive des véhicules individuels. La création de Parcs Naturels ou de projets de pays devrait être favorisée, en concertation avec les communes, pour renforcer l'identité de leur territoire.



Préserver les terres agricoles et les forêts

Chaque année, 2 000 hectares de terres agricoles sont urbanisées principalement au profit de la résidence (75 %) et de l'activité économique (20 %). Une meilleure gestion du sol, notamment par une centralisation accrue de l'urbanisation, devrait réduire ce gaspillage. La forêt et les terres agricoles sont des ressources précieuses qu'il faut préserver au bénéfice de leurs exploitants pour favoriser une production locale de l'alimentation, de sources d'énergie et de matériaux de construction. Ces espaces exercent une fonction indispensable dans le maintien de la biodiversité, le cycle de l'eau et la régulation du climat. Ils contribuent au maintien et à la création de paysages tout en permettant l'exercice des loisirs de plein air.

Concilier paysages et développement

Notre région est constituée de paysages Naturels ou urbanisés, qui contribuent à affirmer l'identité des territoires et auxquels il faut accorder une grande attention. Certains doivent faire l'objet d'une protection dès lors que leurs qualités sont exceptionnelles. Mais il faut se garder de sanctuariser tous les paysages, certains peuvent supporter des aménagements et d'autres doivent être recomposés. Le souci de maintenir la qualité des espaces, doit être tempéré par la prise en considération de préoccupations d'intérêt public tels que l'approvisionnement en énergie ou l'amélioration de la mobilité... Ainsi, la construction d'équipements et d'infrastructures (parcs éoliens, RER, stations d'épuration...) doit pouvoir s'inscrire dans certains paysages dès lors que leur utilité et leurs performances sont démontrées. Enfin pour clôturer, je souhaiterais rappeler les fondements de la convention européenne du paysage (Florence, 2000). Ce texte est original en ce qu'il aborde le paysage en tant que relation de l'homme à son territoire dans une perspective dynamique et évolutive. Il induit donc un décloisonnement et un dialogue citoyen, spécialiste et décideur. Le paysage se voit, se sent, se ressent et se vit. Tout paysage mérite attention : pour le conserver, le gérer ou l'améliorer, à charge pour les états de mettre en œuvre les outils d'identification et de qualification des paysages ainsi que les mesures traduisant des objectifs qualitatifs. Je vous souhaite de bonnes visites cet après-midi et de bons ateliers demain.

Merci de votre attention.

14h10 : Visites de terrain

Énergie et sensibilisation - À vélo (11 km)

Présentation d'actions de sensibilisation aux énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie menées dans la vallée de l'Attert : documentaire, Energie Tour, module «URE» dans les écoles...

Kévin Mathu, chargé de mission pour le projet européen «PôlEnergie», asbl «Au Pays de l'Attert»

PôlEnergie est un projet soutenu par le programme européen Interreg IVA. Son objectif est de créer un pôle de référence en utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et en énergies renouvelables dans la zone transfrontalière de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise, composée de la commune d'Attert et du Syndicat Intercommunal du canton de Redange. (www.polenergie.eu)

Au cours de cette visite, les participants ont pu découvrir quelques actions de sensibilisation mises en place par les partenaires du projet.

Sur des vélos électriques ou classiques, ils ont emprunté une partie de l'Énergie Tour. Ce circuit permet de découvrir d'une façon ludique les énergies renouvelables dans la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise. En effet, sur ce parcours balisé, une dizaine d'installations sont présentées via des panneaux.



Après avoir apprécié les ondulations du paysage, surtout pour ceux qui n'avaient pas de vélo électrique, le groupe s'est arrêté à l'école de Ell au Grand-Duché du Luxembourg. Là, les élèves de 5e et 6e primaire les attendaient pour leur expliquer le projet de sensibilisation à l'URE qui a été mis en place dans leur école dans le cadre de PôlEnergie. Les élèves ont organisé différents stands avec des jeux ou des expériences à réaliser : consommation des appareils électriques laissés sous tension alors qu'ils ne sont plus utilisés, explications sur l'utilisation d'une caméra thermique, fonctionnement des installations en énergies renouvelables, reconnaissance de différents isolants, production de l'électricité nécessaire à l'allumage de deux ampoules grâce aux mollets...

De retour à Attert, les participants se sont rendus à l'école où l'installation photovoltaïque de 170 m² leur a été présentée. L'après-midi s'est terminée par le visionnage d'un documentaire sur les différentes installations en énergies renouvelables présentes sur le territoire du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert.



Énergie et monde agricole - En car

Visite de deux fermes : **Faascht (B)** où l'installation de biométhanisation produit l'équivalent de 60 % de la consommation électrique des ménages attertois et **Colpach (L)** qui exploite différentes énergies renouvelables : biométhanisation, photovoltaïque et bois.

Benoît Toussaint et Joachim Ansias, chargés de mission pour le projet européen «*Optibiogaz*», asbl «*Au Pays de l'Attert*»

Le projet «*Optibiogaz*» se propose de développer au sein de la Grande Région un réseau d'expertises dans le domaine du suivi rapproché du processus de biométhanisation en vue d'une **optimisation de la production d'énergie** à la ferme. Il regroupe 10 partenaires (Asbl Au pays de l'Attert, 5 partenaires scientifiques, 4 installations de biométhanisation) issus de la Grande Région (Wallonie, Grand-Duché de Luxembourg, Lorraine et les Lands de Rhénanie-Palatinat et de Sarre).

Deux visites d'installations de biométhanisation étaient prévues dans le cadre des JEPN. La première nous amenait à Colpach (L) et la deuxième nous conduisait à Faascht (B).

À Colpach, les visiteurs ont pu découvrir l'installation de biométhanisation Weis Energie. Elle est assez neuve puisqu'elle date de 2009. Nos visiteurs d'un jour ont été accueillis par Romain Weis qui les a guidés au sein de la ferme. Ainsi, il les a éclairés sur l'alimentation des digesteurs et la production d'électricité générée par le processus. Il a également insisté sur la valorisation de la chaleur via un réseau de chaleur qui permet de chauffer



le centre de revalidation adjacent à l'installation. Durant son explication, il a répondu aux questions des plus curieux et un échange très instructif a pu avoir lieu.

Après cette visite, le groupe a quitté le Grand-Duché de Luxembourg pour revenir en Belgique, à Faascht non loin de là. Les frères Kessler peuvent être considérés comme des pionniers de la biométhanisation en Région wallonne. À Faascht, c'est Jean Kessler qui a accueilli les participants. Il les a informés sur l'alimentation des digesteurs, mais aussi sur le processus de digestion qui permet la production de méthane, combustible nécessaire à la production de l'électricité. De même, il a pu indiquer que cette installation se caractérise par la valorisation originale de la chaleur via son système de séchage de digestat. Cette visite guidée a aussi laissé libre cours à un échange entre le propriétaire et les visiteurs.





Énergie et intégration urbanistique - En car et à pied

Visite d'un lotissement de constructions neuves et de deux maisons, une neuve et une rénovée intégrant la dimension d'économies d'énergie tout en respectant le RGBSR (en collaboration avec la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne).

Dominique Scheepers, chargée de mission dans le domaine de l'environnement, Parc Naturel de la Vallée de l'Attert



Le territoire du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert dispose depuis 20 ans d'un Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGSBR). Régulièrement, la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne organise pour les élus d'autres communes, des visites sur le terrain afin de leur montrer les résultats de ce règlement sur la commune d'Attert.

Un premier arrêt dans le village de Post a permis à Cécile Francescangeli de la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne de mettre en évidence les caractéristiques de l'habitat lorrain, région à laquelle le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert appartient.

Direction le village voisin, Schockville, où Cécile Francescangeli a présenté un nouveau lotissement de 3 maisons jointives qui respecte le RGSBR et qui permet également de réaliser des aménagements d'économie d'énergie. Une autre maison de facture plus contemporaine a également bénéficié de réalisations favorisant les économies d'énergie (exposition des ouvertures, isolation, distribution des pièces de vie en fonction de l'ensoleillement...).

À Tontelange, les participants ont pu rencontrer Emmanuel Glaude qui a récemment rénové une maison typique de la région avec pour objectif de réduire au maximum les consommations énergétiques. Un audit énergétique a été réalisé pour mettre en évidence les points faibles à améliorer. La maison bénéficie d'une isolation poussée avec notamment une isolation des murs par l'extérieur. Une ventilation double-flux avec récupérateur de chaleur a également été installée.

Toujours à Tontelange, Daniel Bourgeois de la société AnDaholtz a présenté les systèmes d'isolation par soufflage et insufflation. Sa philosophie est que la mise en œuvre des matériaux naturels n'a vraiment de sens qu'avec une conception d'ensemble cohérente et une mise en œuvre impeccable ce qui nécessite une bonne information et une bonne communication entre les architectes, les entrepreneurs et le maître d'œuvre. (pour plus de renseignements : www.andaholtz.eu).

JEUDI 19 MAI 2011

9h30-10h30 : Marché aux initiatives :
présentation de projets menés au sein
des Parcs Naturels



EVALUATION : COMMENT, POURQUOI ET AVEC QUELS MOYENS ?

10h30 : ateliers

1. Comment restaurer efficacement un réseau écologique ?

Animateur : **Wivine GAUL**, Fondation Rurale de Wallonie

Pilote : **Joël DATH**, Parc Naturel Viroin-Hermeton

État des lieux du réseau écologique en Wallonie

Marc Dufrêne du DEMNA

a. Etat de la biodiversité

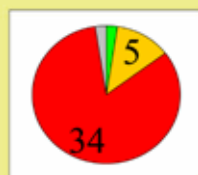
En Wallonie

Il y a 9 % d'espèces éteintes (6 % en Flandre) et 34 % d'espèces menacées (29 % en Flandre). Il y a des évolutions positives comme pour les rapaces, la cigogne noire, le cormoran, le héron, certains pics, le blaireau. C'est sans doute le résultat d'arrêt de la chasse, piégeage, arrêt de certains pesticides, de l'augmentation des volumes de bois en forêts... Mais tous les indicateurs sont loin d'être optimistes.

L'évolution de certaines espèces peut masquer les tendances de fond pour un groupe biologique.

Il faut prendre en compte une urbanisation très importante en Wallonie qui représente 14 % de la surface wallonne soit 240 000 ha. Il est à noter également que le territoire est très morcelé suite à une intensification des activités ce qui entraîne une banalisation et une artificialisation des milieux.

Habitats

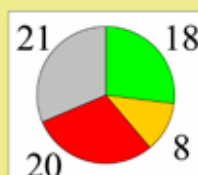


Buxaies calcaires

75 % ECD

Forêts : bois mort, gros arbres
Milieux aquatiques : eutrophisation
Milieux ouverts : destruction directe, eutrophisation, gestion, taille critique

Espèces

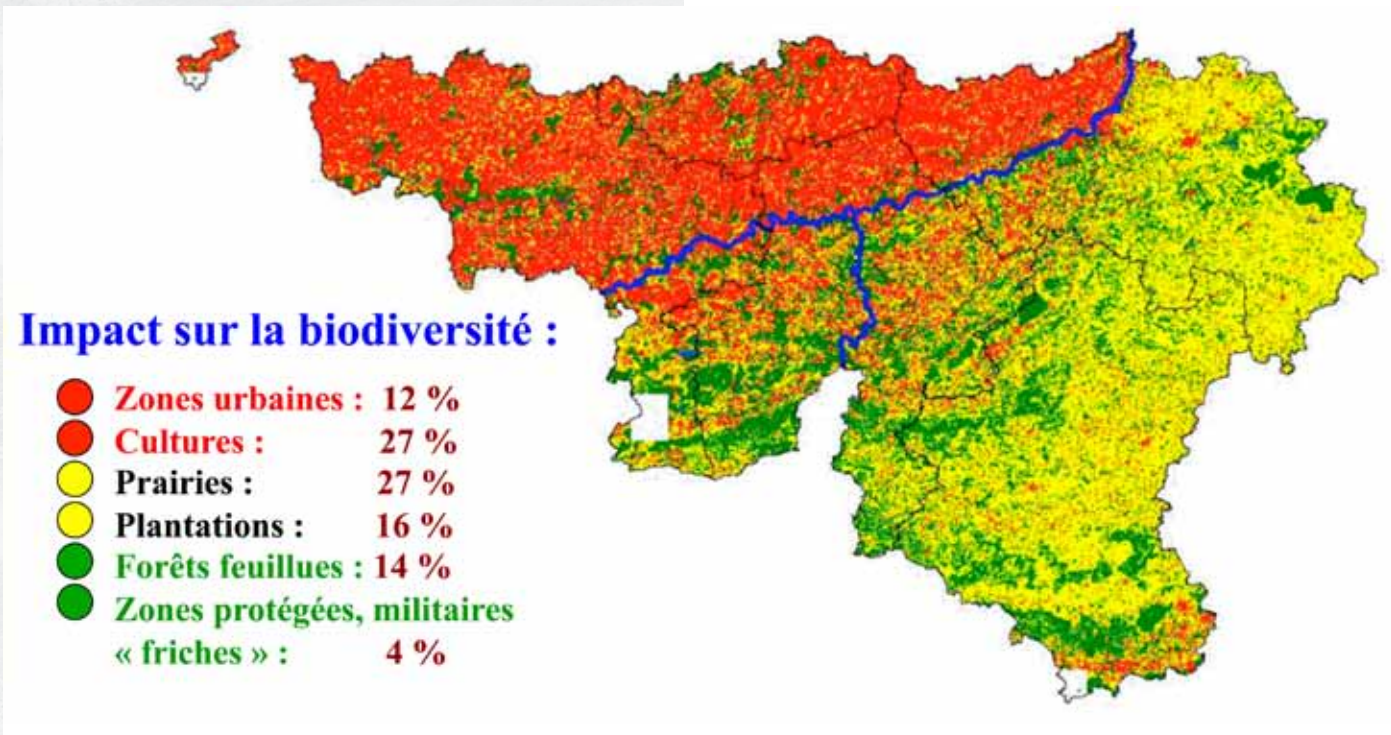
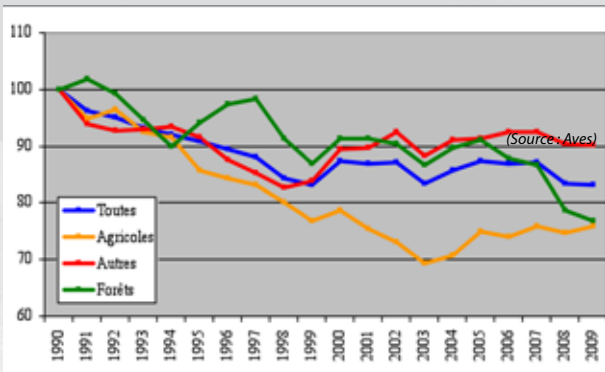
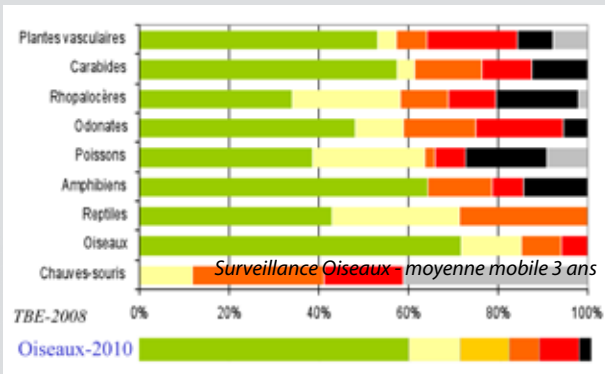


Lycaena dispar, Unio crassus, Poissons, 3 chauves-souris, ...

30 % ECD

Lycopodes, Arnica, Margaritifera, Lycaena helle, Eurodryas aurinia, 3 chauves-souris, Loutre, ...

=> obligation de restaurer un ECF



35 ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur la Conservation de la Nature, seulement 11 000 ha (0,65 % du territoire) ont un statut de protection. C'est un retard important qui n'existe pas chez nos voisins.



b. Comment répondre aux urgences ?

La stratégie du Réseau écologique

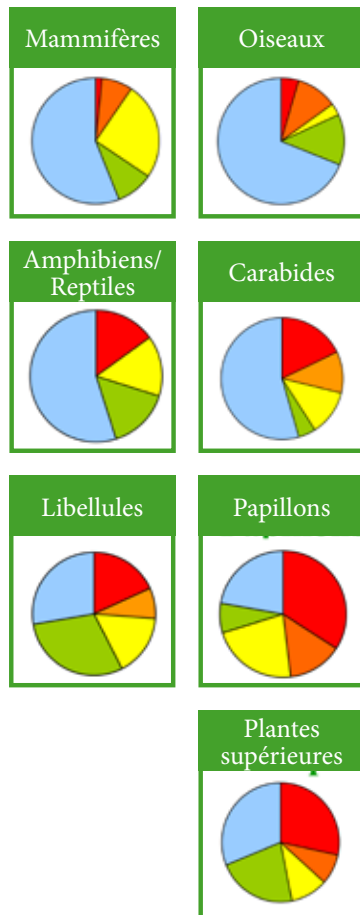
Il faut réserver un peu plus d'espace à la nature et laisser un peu d'espace aux processus naturels dans les processus de production.

Il faut faire du développement durable, c'est-à-dire, prendre des mesures légales de protection, faire de la conservation ex-situ si nécessaire, développer les zones protégées (mettre en place un service spécialisé) et restaurer les services écosystémiques (intégrer les gestionnaires). Toutes ces approches sont complémentaires.

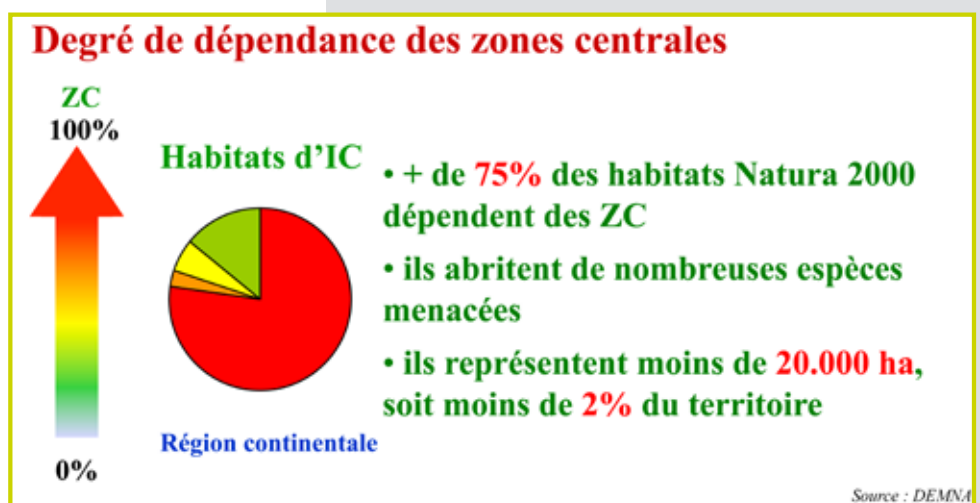


c. Pourquoi investir dans les Zones Centrales en Wallonie ?

Les ZC permettent de conserver 10 à 40 % des espèces ! 50 à 75 % de ces espèces sont menacées !

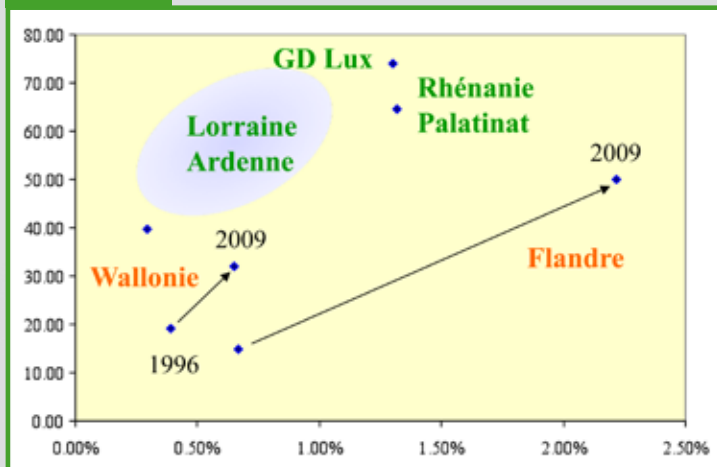


Source : DEMNA



Il s'agit d'une très faible surface pour ces biotopes sensibles.

m² de ZC/hab



% de la région

Les espaces réservés à la nature en Région wallonne sont faibles par rapport à nos voisins. L'évolution des surfaces protégées est de 1 800 ha/an en Flandre et de 250 ha/an en Wallonie. Pour atteindre 30 000 ha de zones protégées, il faudrait plus de 100 ans !

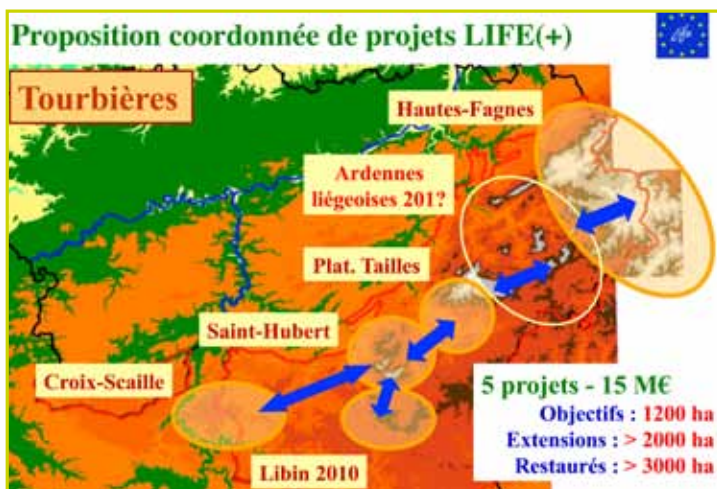
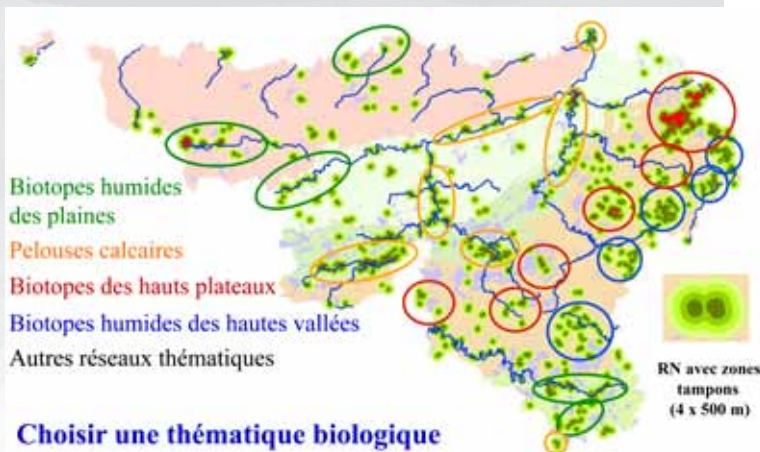
La Zone Centrale est la base du réseau écologique, les Zones de Liaisons, les Zones de Développement et le maillage se développent en fonction d'elle. Le manque de Zone Centrale dans le Pays de Herve montre l'inefficacité d'un maillage sans cet élément.

d. Quelle stratégie mettre en œuvre ?

Premièrement, il faut mettre en place une réflexion à l'échelle régionale. Il faut définir des Objectifs de Conservation Régionaux (OCR) à l'instar de ce qui se fait en Flandre avec les états de référence Natura 2000.

Deuxièmement, il faut organiser l'action à l'échelle locale en définissant des Zones d'Action Prioritaires (ZAP). Cela permettra de maximiser les enjeux biologiques prioritaires et de concentrer les moyens pour maximiser les effets.

Maximiser les investissements dans une région/un massif en vue de restaurer (surface, connectivité, qualité) les habitats. Cela permettrait de développer des noyaux de populations (sources pour colonisation), une gestion/surveillance optimisée (concentration), des infrastructures d'accueil touristiques, des noyaux de compétences avec des équipes de gestionnaires spécialisés.



e. Un exemple avec le plan d'actions «Tourbières»

Le bilan qu'on peut tirer de cette réalité est que les projets LIFE ont fait leur preuve, que le DNF met en place des Plans d'actions «Espèces», que le dossier Natura 2000 est lancé, mais on manque encore de connaissances, il y a un manque de gestionnaires spécialisés et il y a également un manque de mesures de protection (biotopes) et de moyens pour la mettre en place (préemption).

Conclusion de l'atelier par Joël Dath (Parc Naturel Viroin-Hermeton)

En novembre 1995, lors du colloque d'Arquennes dédié au réseau écologique, Éric Melin, du GIREA, présentait les bases théoriques et les perspectives d'une stratégie écologique d'occupation et de gestion de l'espace. Il définissait le réseau écologique comme un concept original porteur d'une nouvelle approche en matière de conservation de la nature et qui vise, entre autres, à apporter des réponses au problème de la fragmentation et de l'isolement des milieux qui contribuent – en synergie avec d'autres facteurs – à appauvrir la biodiversité.

Quinze ans plus tard, où en sommes-nous ? Quelles sont les pistes menant à la restauration de ce réseau écologique ?

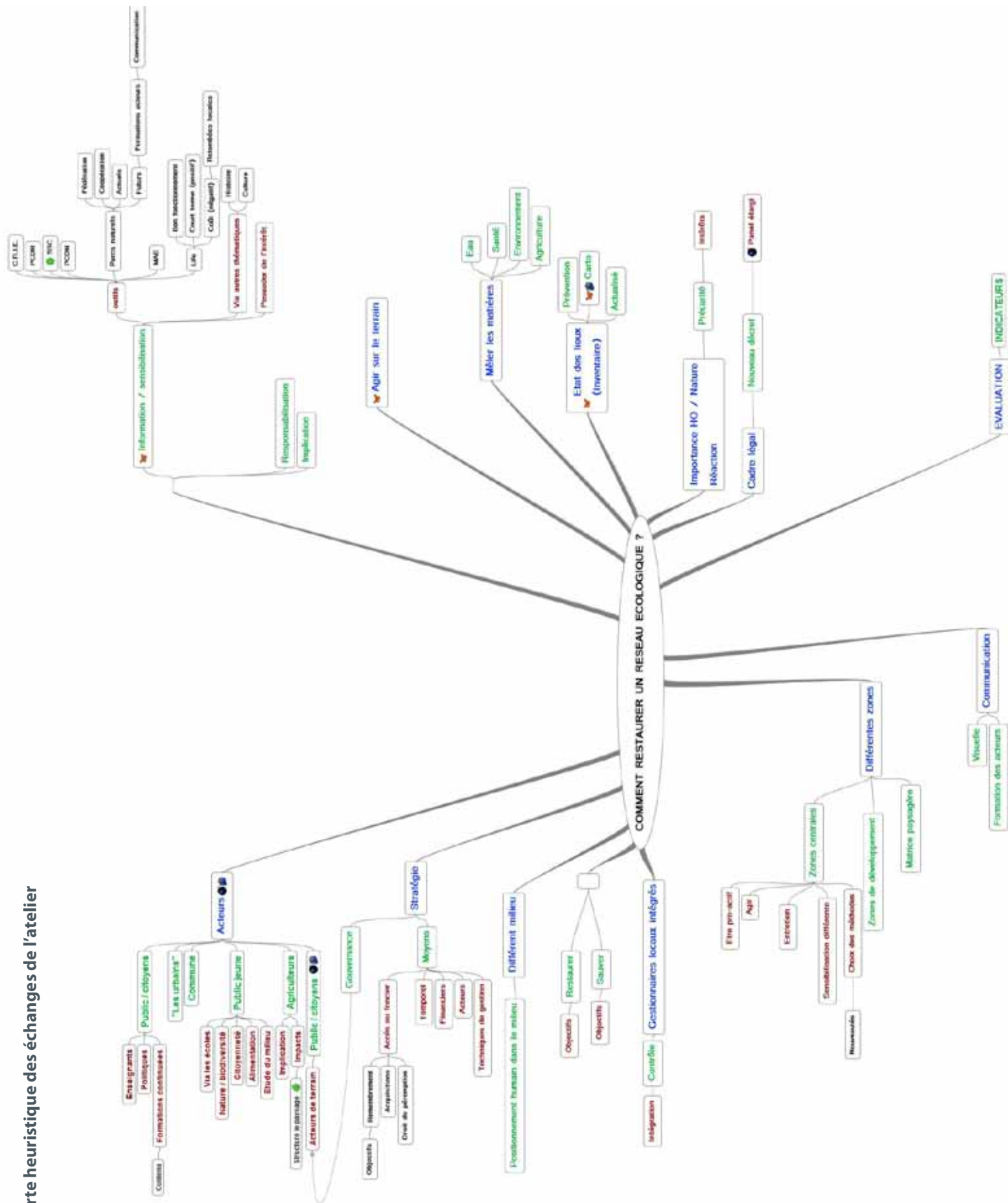
Au point de vue technique, tout d'abord, si la réalisation d'un état des lieux cartographique apparaît indispensable à chacun afin de recenser de manière exhaustive les différents constituants du réseau (les zones centrales, les zones de développement ainsi que la matrice paysagère), l'actualisation continue de cette cartographie est un élément essentiel du processus qui tend à permettre l'évaluation de la dynamique évolutive du réseau écologique au travers du temps.



Faisant suite à cet état des lieux, la sensibilisation du public est très importante afin d'induire un sentiment de responsabilisation de l'habitant vis-à-vis de son propre environnement. Ce processus devrait aboutir, à terme, à une implication concrète des habitants dans la gestion de leur propre milieu de vie. À l'heure actuelle, des outils performants et variés existent afin de distiller ces informations auprès du grand public. Prenons comme exemples les centres régionaux d'initiation à l'environnement qui ont un rôle très important à jouer auprès des plus jeunes, ou encore les plans communaux de développement de la nature, formidables outils d'implication citoyenne locale mis en place par la Région wallonne. Autres structures plus transversales de par leurs missions, les Parcs Naturels doivent continuer à jouer leur rôle fédérateur auprès de leurs multiples partenaires afin de dynamiser et de coordonner la réalisation concrète des actions de terrain. Ils pourraient également constituer une excellente plateforme de relai pour la communication auprès des politiques, pour la formation technique des acteurs de terrain ou encore pour la sensibilisation des agriculteurs en tant que façonneurs des paysages.

Il est bien établi que le réseau écologique doit sortir du cadre unique de la conservation de la nature pour s'étendre à d'autres politiques telles l'aménagement du territoire et s'insérer comme élément majeur à prendre en compte dans les schémas de structure communaux et les projets des plans communaux de développement rural, par exemple.

Côté stratégique, outre les moyens humains repris plus haut, des moyens financiers sont à rechercher pour mener à bien ces politiques de restauration et, pourquoi pas, envisager un accès au foncier permettant des remboursements, des acquisitions, voire, pour certains, des droits de péremption lorsqu'il s'agit de zones centrales mises en danger.



2. Comment optimiser la visibilité et l'accueil des Parcs Naturels ?

Animateur : **Sophie ORBAN**, Fondation Rurale de Wallonie

Pilote : **Nicolas NEDERLANDT**, Fédération des Parcs Naturels de Wallonie

Site internet des PN : comment connaître sa fréquentation et rediriger selon les envies ?

Catherine Langue, CGT Direction des produits touristiques

Site Web, comment connaître sa fréquentation ? Avant toute chose, il faut **organiser votre site** pour que l'internaute le **trouve** sur la toile. Analyser le comportement de l'internaute est une chose, faire en sorte qu'il **arrive et reste** sur votre site en est une autre...

PREMIÈRE ÉTAPE : OPTIMISER LE LAYOUT

Identifiez votre public : On n'écrit pas pour soi, mais pour un public. Il est primordial de déterminer la ligne éditoriale que vous aborderez.

Soignez votre page d'accueil. La sobriété est de mise !

- Affirmer son identité de manière claire et non ambiguë
- L'internaute se fait une idée de l'ensemble en un clignement d'œil !
- Éviter la surcharge de textes
- Éviter d'insérer une «page d'introduction» de type choix de la langue
- Le logo doit renvoyer vers la page d'accueil

Éviter la surcharge de textes, une identité floue nuira à votre image... Un accès direct à la page d'accueil, des liens hypertexte pertinents, «donner le ton» d'emblée sur la home page amélioreront la fréquentation du site.

Soignez la mise en forme. Toujours écrire court !

- Aérer le texte, pas de blabla inutile
- Aller à l'essentiel
- Ne pas recopier un texte émanant d'un article de fond - la lecture Web ne s'y prête pas !
- Privilégier une mise en forme scannable
- Utiliser des balises titre et sous-titre



Les mots-clés. Ici commence le référencement

- Google prend en compte les mots-clés, mais aussi les balises titre, les liens hypertextes...
- Chaque page doit comporter un certain nombre de mots-clés pertinents, à répéter dans chaque page (user sans abuser)
- Vous hésitez entre la pertinence de deux mots ? Organisez un «Google fight» sur www.googlefight.com

Les liens hypertextes. Un lien hypertexte renforce son importance pour les moteurs de recherche

NE PAS FAIRE :

- Souligner un mot sans lien
- Libeller un texte comme suit : «Pour consulter la liste des activités natures, cliquez ici»

OPTER POUR :

- Intégrer les liens sur des mots pertinents
- Faire «voyager» l'internaute à travers le site via des liens internes
- Libeller un texte comme suit : «Consultez la liste des activités natures»

La balise «méta description». Elle s'affiche lors d'un résultat de recherche sur Google

- Elle doit être courte
- Présente sur la configuration générale du site, mais aussi sur chaque page
- Une balise contact doit comporter les coordonnées tél, mail, web

SECONDE ÉTAPE : ANALYSER SA FRÉQUENTATION

Google Analytics. Un outil d'analyse pour vos sites, à la portée de tous ! Quelques étapes simples vous permettront de prendre cet outil en main : www.google.com/analytics.

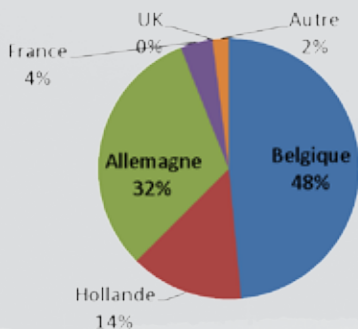
L'analyse de base. Vue d'ensemble du contenu grâce au «Tableau de Bord»

- Le nombre de pages vues, l'accès des internautes (via les moteurs ou l'accès direct), le temps moyen passé sur le site, etc.
- Le détail des pages les plus consultées
- L'analyse des pages Web

Accueil au sein de la Maison du Parc : attentes et réflexions

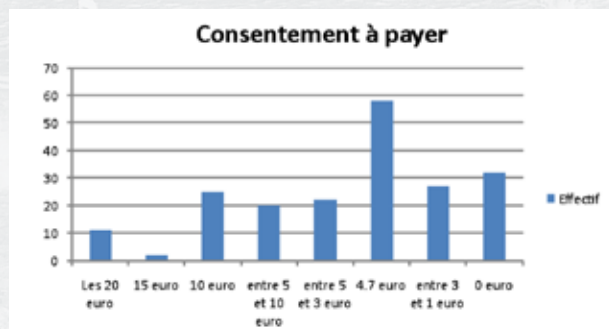
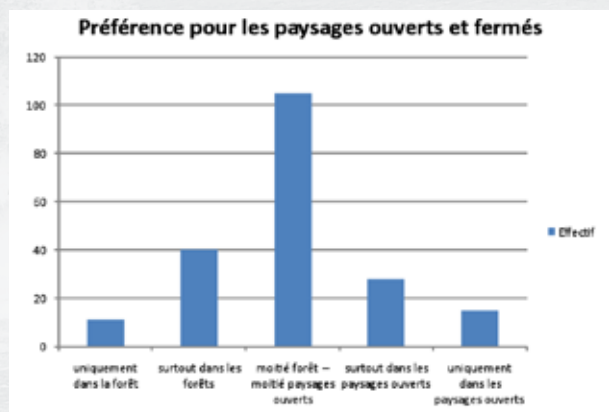
Xavier Janssens,
Parc Naturel Hautes-Fagnes Eifel

L'enquête réalisée par le Bureau d'Etudes RDC Environnement menée sur 200 personnes interrogées entre le 29 juillet et le 3 octobre 2010 aux entrées de la Réserve Naturelle Domaniale des Hautes Fagnes montre que :



Les visiteurs proviennent à 48 % de Belgique, 32 % d'Allemagne et 14 % de Hollande.

Les visiteurs marquent une préférence pour une proportion égale de paysages fermés et ouverts lors de leur promenade. La durée moyenne de leur promenade



est de 2,9 heures.

L'enquête montre que les visiteurs sont prêts à payer en moyenne 5,4 € pour accéder à la réserve naturelle.

De manière plus générale, l'apport du projet LIFE est décrit de manière suivante :

Le projet LIFE-Hautes Fagnes a pour objectif de restaurer la biodiversité dans les Hautes Fagnes sur une durée de 5 ans pour un budget de 4,5 M €, financé par



l'Union Européenne (50 %), la Région wallonne (49,9 %) et la Province de Liège (0,1 %). L'objectif de l'étude est d'étudier, de manière exploratoire, l'ensemble des impacts du projet LIFE sur le bien-être humain exprimé en euro. Un euro de bien-être équivaut au bien-être retiré d'un euro supplémentaire par un belge à revenu moyen. Lorsque les données sont disponibles, l'étude s'intéresse également aux impacts des Hautes Fagnes dans leur ensemble.

Les impacts du projet LIFE sur le bien-être sont :

- soit d'ordre financier (ils modifient le revenu), soit non-financier (ils modifient la qualité de vie, le bien-être tiré de l'environnement).
- locaux, régionaux ou globaux, selon qu'ils touchent les habitants des alentours des Hautes Fagnes (7 communes), les habitants de la Région wallonne (RW) ou globalement l'Union européenne (UE).

L'analyse se base sur des contacts avec les acteurs des Hautes Fagnes, l'analyse des travaux scientifiques sur l'économie de la biodiversité, une enquête auprès de 200 visiteurs des Hautes Fagnes (préférences déclarées et révélées).

L'étude permet de tirer trois enseignements principaux :

- les impacts du LIFE ont essentiellement une dimension globale (10 M €/an pour l'entité UE) et sont d'ordre non-financier. En effet, les impacts positifs du projet LIFE sur la biodiversité (9,8 M €/an) surpassent de loin les autres impacts, ne dépassant pas 325 K € en positif ou en négatif.
- La Région wallonne et la Province de Liège co-financent le projet dont les retombées sont essentiellement globales et allouées à l'UE dans l'étude, ce qui vaut à l'entité RW un impact négatif (-224 K €/an). Ce résultat est à nuancer dans la mesure où les habitants de la RW bénéficient également des impacts positifs alloués à l'UE dans son ensemble.
- le niveau local (les 7 communes abritant la Réserve domaniale des Hautes Fagnes) est impacté positivement par le projet LIFE (316 K €/an). En effet, l'enquête menée dans le cadre de l'étude permet d'estimer une augmentation de la fréquentation touristique de 6 % suite au projet LIFE, et donc une hausse des dépenses locales des touristes (19 €/jour/touriste). Le projet fait appel à des entreprises

locales (146 K €/an), le manque à gagner des communes et des propriétaires privés lié aux mises à blanc de plantations de résineux a été compensé financièrement.

L'impact principal du projet Life concerne la biodiversité, mais la valeur monétaire de l'augmentation de la biodiversité qu'il génère reste difficile à calculer de manière précise. Il en va de même pour l'impact sur le bien-être tiré de l'usage récréatif des Hautes Fagnes. C'est pourquoi des approfondissements sont à prévoir avec pour objectif :

- d'évaluer plus précisément la valeur monétaire des services rendus par la biodiversité en liant de manière plus précise les inventaires physiques (évolutions des espèces animales et végétales présentes sur le territoire) et les valeurs monétaires.
- de mettre en œuvre des moyens permettant de quantifier la fréquentation touristique des Hautes Fagnes (de manière continue) et de caractériser les préférences des visiteurs.

Impact monétaire sur l'entité géographique « Union européenne »	10 238 398€/an
Impact monétaire sur l'entité géographique « Région wallonne »	-224 392 €/an
Impact monétaire sur l'entité géographique « 7 communes »	316 008 €/an
Augmentation durable de la fréquentation touristique dans la Réserve associée au projet Life	6% soit 9000 touristes/an supplémentaires
Dépenses locales moyennes d'un touriste par jour	19€/jour
Distance moyenne domicile - Hautes Fagnes des visiteurs	144 km

Conclusion de l'atelier par Nicolas Nederlandt (Fédération des Parcs Naturels de Wallonie)

Les 9 Parcs Naturels de Wallonie développent des approches différentes de la communication et plusieurs visions différentes de l'accueil y sont pratiquées. Dans un sens, cela permet une diversité d'approche qui est enrichissante mais cela trouble également le visiteur qui ne retrouvera pas dans une Maison de Parc ce qu'il a trouvé dans l'autre et qui ne sera pas informé de la même manière via les sites Internet des Parcs Naturels.

En ce qui concerne la communication via les sites Internet des Parcs Naturels, il est important de définir le public cible auquel on s'adresse, il peut y avoir plusieurs publics cibles ! S'agit-il de randonneurs, de touristes, de naturalistes, d'habitants du Parc, d'enseignants, etc. le message qui sera transmis devra être adapté au public à qui l'on s'adresse. Il faudra donc ajuster les contenus de son site en fonction des publics. Il faudra veiller à ne pas mettre de texte trop long et à axer la communication dans un premier temps sur le visuel en choisissant les photos les plus esthétiques. Par la suite, il peut y avoir des textes plus développés, mais il faut éviter cela dans les premières pages du Site.

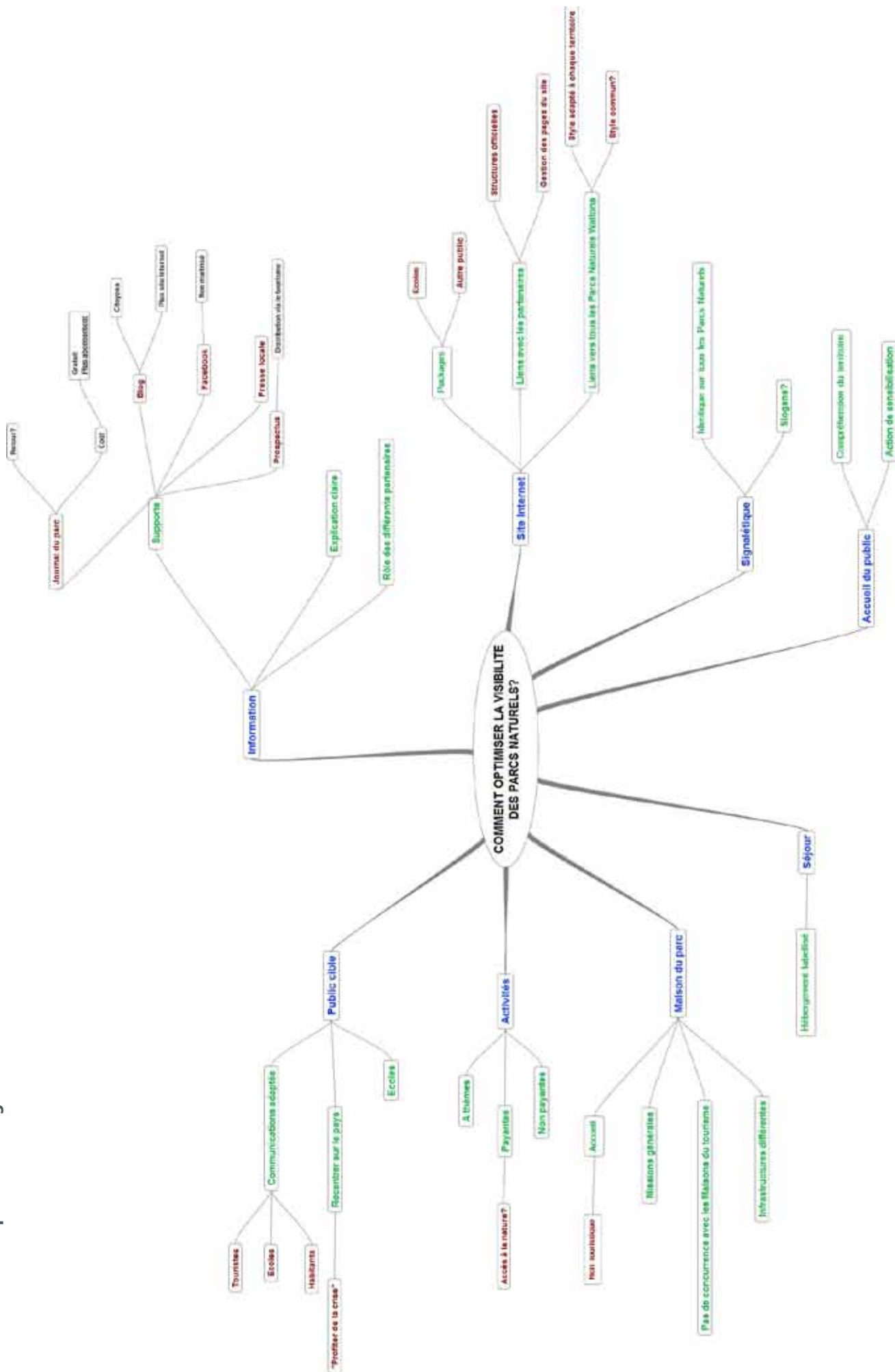


Concernant l'approche via le site Internet, il est facile de pouvoir analyser le comportement des visiteurs grâce à Google Analytics qui donne précisément les habitudes de navigation sur les sites des Parcs Naturels. On peut également visualiser les liens qui sont les plus cliqués et donc les habitudes de navigation du public qui fréquente le site.

Les Maisons des Parcs Naturels sont des lieux d'accueil du public qui recherche principalement des informations sur les randonnées et les espaces naturels à découvrir. Certaines Maisons de Parc bénéficient d'un espace découverte qui permet aux visiteurs d'avoir une première approche du territoire du Parc et de découvrir les différentes richesses naturelles, culturelles et historiques.

L'étude menée dans le Parc Naturel des Hautes Fagnes-Eifel montre que les visiteurs préfèrent se promener dans des paysages variés (fermés et ouverts). La variété des paysages est donc une donnée importante à prendre en compte lorsque l'on conçoit des circuits de promenade.

Pour conclure, même si les services proposés par les différents Parcs Naturels sont différents, il est important d'avoir une visibilité et une image qui soient les mêmes pour tous les Parcs Naturels. Le développement de l'image des Parcs Naturels permettra au public de mieux percevoir ce qu'ils sont et ce qu'ils peuvent y trouver.



3. Comment évaluer la qualité d'un paysage et la mise en œuvre de restauration ?

Animateur : **Gervaise ROPARS**, *Fondation Rurale de Wallonie*

Pilote : **Sébastien ESTE**, *Parc Naturel des Deux Ourthes*

Les Contrats de paysage Danièle Pesenti *du DREAL Lorraine*

Historique

Impulsé par le Ministère de l'écologie, cet outil «Plan Paysage» a été mis en place en Lorraine à travers une politique Etat/Région.

Au préalable, une étude des paysages lorrains a été conduite et a donné lieu à un atlas régional des paysages (1995) accompagné d'une cartographie des paysages emblématiques (téléchargeable sur le site de la DREAL Lorraine avec l'outil CARMEN).

Objectifs

Il s'agit de :

- Valoriser les sites porteurs de l'identité régionale ;
- Soutenir et développer les actions où le paysage est l'élément structurant d'une stratégie de développement ;
- Mener des actions de prévention et de résorption des sites dégradés.

Qu'est-ce que cet outil ?

Le Plan Paysage est un outil contractuel partagé au niveau des intercommunalités. Il est accompagné par un comité de pilotage où siègent des élus, des techniciens (PNR) et des financeurs (Région, Conseil Général, DREAL, Commissariat de massif). Pour une bonne réussite de cet outil une animation est nécessaire (montage des dossiers, animation des réunions, sensibilisation du public...).

Fonctionnement

Cet outil se déroule en deux temps :

- Etude Plan de Paysage qui comprend 3 phases :
 - Diagnostic de territoire
 - Analyse des enjeux de territoire
 - Programme d'action
- Contrat Paysage
 - Engagement des différents partenaires
 - Mise en œuvre d'actions concrètes



Types d'actions

- Reconquête paysagère (sentiers coteaux, parc highland cattle, parcours agropastoral... AFP) ;
- Reconstruction de murets de pierres sèches ;
- Replantation de haies ;
- Replantation d'une couronne boisée ;
- Suppression points noirs ;
- Réflexion sur l'intégration paysagère de zone d'activités, des bâtiments agricoles ;
- Sensibilisation au paysage (fête du paysage, action pédagogique, lettre du paysage...).

Bilan chiffré

	Meurthe et Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Plans paysage	8	7	5	18	38

Leviers d'action

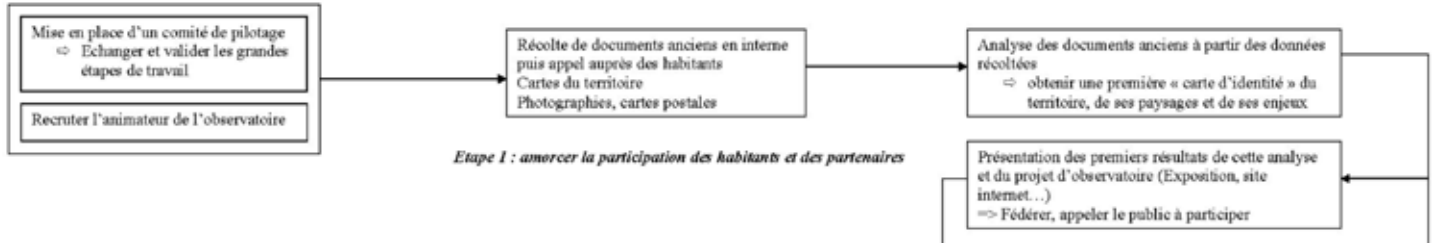
Communes	PLU
Communautés de communes	Plan de paysage/projet de développement durable
Pays	SCOT

Global

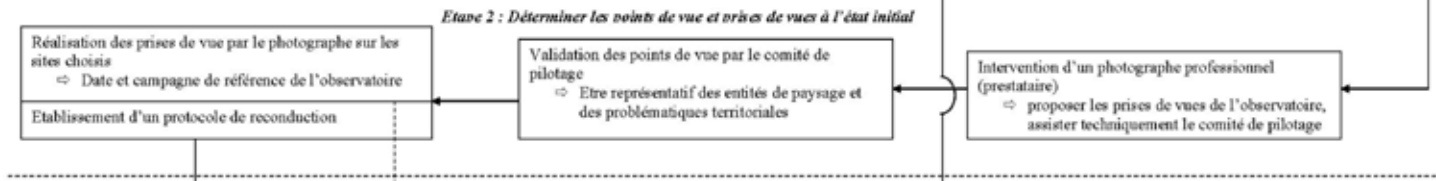
- Le paysage, élément fort du cadre de vie ;
- Une prise de conscience effective des élus ;
- Facilitateur d'un développement du territoire par une approche globale ;
- Information des citoyens ;
- Impact visuel partiellement perceptible à l'échelle du grand paysage.

Le paysage peut être un objectif de qualité.

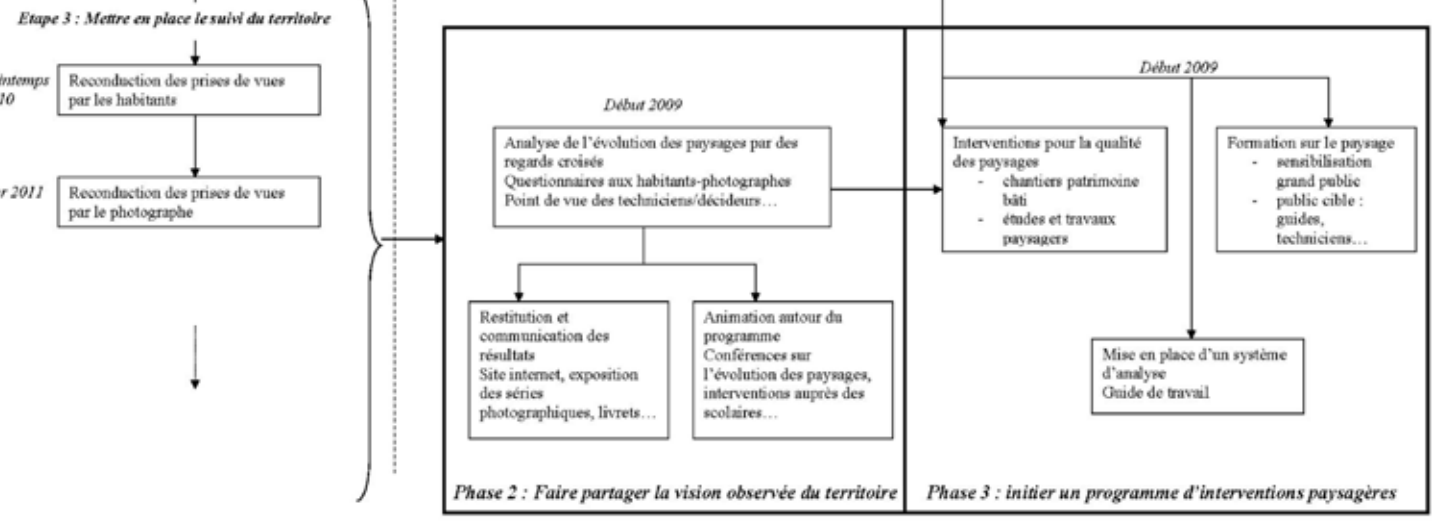
Phase 1 : Créer l'observatoire



Etape 1 : amorcer la participation des habitants et des partenaires



Etape 2 : Déterminer les points de vue et prises de vues à l'état initial



Etape 3 : Mettre en place le suivi du territoire

Phase 2 : Faire partager la vision observée du territoire

Phase 3 : initier un programme d'interventions paysagères



«Un Observatoire photographique transfrontalier des paysages comme outil d'évaluation ?»

Daniel Bragard du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut

Un Observatoire des paysages ?

- Outil de connaissance : connaître et rendre compte de la diversité des paysages grâce à la constitution d'un fonds photographique ;
- Outil d'analyse des évolutions du territoire : observer et évaluer les évolutions, rapides ou lentes ;
- Outil de sensibilisation : sensibiliser et impliquer les publics (et notamment les habitants) à l'évolution des paysages locaux.

Le site internet : un outil destiné à un large public (grand public, techniciens, professionnels du paysage...)

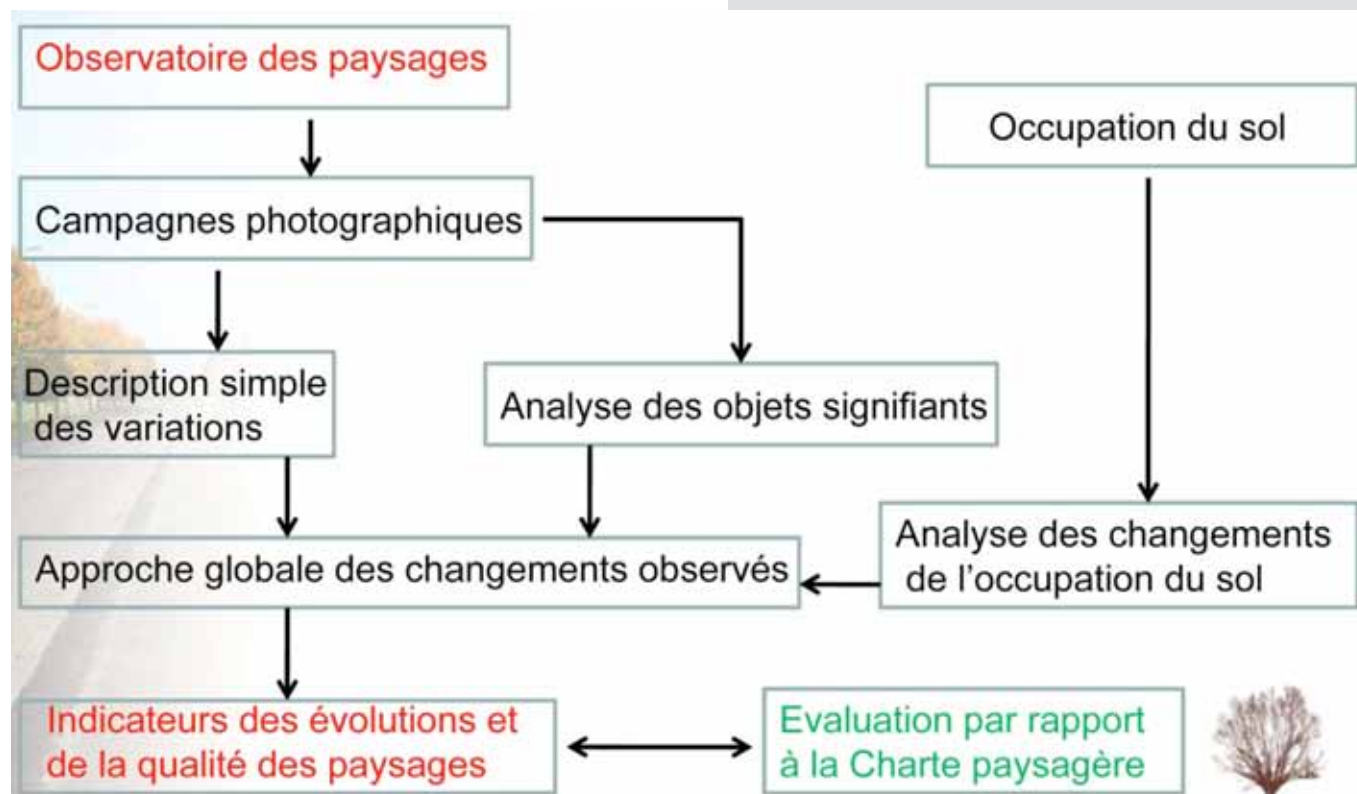
- Inviter les habitants du territoire à participer au projet
- Faire partager l'observation des évolutions paysagères

Analyse des évolutions et changements paysagers

Éléments méthodologiques et propositions sur base de deux projets transfrontaliers croisés :

- Les campagnes photographiques de l'observatoire ;
- L'occupation du sol.

Processus...



Description simple des changements

Il s'agit d'utiliser des mots clés du paysage observé pour exprimer la nature de ce qui se voit. Le vocabulaire s'enrichit au fil des années et traduit des mutations paysagères :

- Simple description visuelle de ce que l'on voit, commentaire ;
- Premier niveau d'analyse rapide et facile à réaliser ;
- Compétences nécessaires : relatives au paysage et à l'aménagement.

Analyses «scientifiques»

Objectifs des analyses :

- Dépasser la simple description des changements constatés ;
- Analyser de manière objective, qualitative et/ou quantitative les changements observés sur les photographies ;
- Proposer des méthodes reproductibles au fil du temps.

Analyse des objets signifiants au regard des problématiques suivies et affectés par des évènements.

Principe : Certains objets particuliers sur la première prise de vue ou apparaissant au cours de l'observation photographique peuvent être considérés à la fois comme des marqueurs des changements du territoire au regard des thématiques suivies et comme des indices de dynamiques paysagères en cours ou annoncées.

Ces objets peuvent être soumis à divers évènements : disparition, apparition, modification.

Cela nécessite de :

- Définir des listes d'objets dans les photographies que l'on considère comme signifiants au regard des thématiques ;
- Déterminer les types de changements pouvant affecter ces objets (modification, disparition ou apparition) ;
- Localiser sur les images les objets sujets à changement ;
- Fournir un historique des évènements affectant chaque objet retenu pour l'analyse à chaque reconduction

Saint-Amand-les-Eaux – Chemin de l'Empire



OBJET N°1 (état initial : printemps 2009)	Thématique : Paysages bâtis Famille : Urbanisation – Intérieur des villes et des villages, espaces publics Type : Prairie Description : Friche gérée en prairie de fauche	Modification : Hauteur de prairie plus basse liée à la gestion par fauche et à la saison
OBJET N°2	Thématique : Paysages bâtis Famille : Urbanisation – Espaces d'activités économiques, industrielles, commerciales et de loisir Type : Aménagements et travaux liés à l'activité Descriptif : Bassin de rétention aménagé, caché par la végétation et les remblais	RAS Mais bassin plus visible du fait de la saison
OBJET N°3	Thématique : Paysages bâtis Famille : Urbanisation – Espaces d'activités économiques, industrielles, commerciales et de loisir Type : bâti d'activité Descriptif : Equipements du port (capitainerie et abords) et école	RAS
OBJET N°4	Thématique : Paysages bâtis Famille : Urbanisation – Intérieur des villes et des villages, espaces publics Type : Habitat Descriptif : Bâti de ville (petit collectif, maisons) et plantations liées	RAS Mais habitat plus visible du fait de la saison

Analyse des changements de l'occupation du sol survenant dans l'angle de vue photographié

Il s'agit d'interpréter les évolutions visibles dans la photographie par l'analyse de l'occupation du sol dans le cadre observé.

Cela nécessite de :

- Cartographier le périmètre du cône de vue correspondant au cadrage et à la ligne d'horizon de la photographie ;
- Relever les différents modes d'occupation du sol inclus dans ce périmètre (selon la classification des études «occupation du sol» 2009) : à partir des données de l'étude du Parc ou à partir d'une prospection de terrain ;
- Quantifier les surfaces relatives à chaque mode d'occupation du sol ;
- Réaliser ces mesures à chaque reconduction de prise de vue.

Observatoire des paysages = perception des évolutions

- ➔ Traduction des évolutions - par rapport à la qualité des paysages ?
 - par rapport aux interventions sur les paysages ?
 - par rapport aux enjeux de territoire ?
 - par rapport à des objectifs raisonnés ?
 - etc.
- ➔ Définition de critères (indicateurs) d'évaluation de la qualité des paysages

Fil conducteur pour la réalisation d'un programme d'actions pour la sauvegarde ou la restauration des paysages ?



État des lieux des recherches de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial) ;

Marie-Françoise GODART, ULB-IGEAT

Introduction

La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a débuté ses travaux sur les paysages dès avant l'adoption de la Convention européenne du paysage (CEP) par la Région wallonne, en 2001.

Les travaux ont débuté en 2000 et sont toujours en cours actuellement. Ils ont mis en commun des équipes pluridisciplinaires et interuniversitaires¹ et se sont déroulés en quatre phases.

Première période

Une première phase a permis de préciser les concepts théoriques nécessaires à une bonne compréhension des problématiques paysagères. La législation existante a par ailleurs été prise en compte.

Deuxième période

La deuxième phase de recherches a conduit à l'identification des paysages de Wallonie, moyennant un vaste travail bibliographique et de terrain. Les principaux résultats de cette recherche ont été publiés dans une plaquette² qui reprend une description succincte des 79 territoires paysagers identifiés, de même que trois cartes de synthèse (voir par exemple cartes 1 et 2). De manière très synthétique, la méthodologie utilisée pour identifier la grande variété des paysages wallons repose sur une échelle d'analyse au 1/50.000^e. Sur cette base, une première identification des paysages est réalisée sur base des caractéristiques du relief et de l'occupation du sol. L'analyse est alors affinée par l'introduction des caractéristiques de l'habitat ; la consultation de personnes ressources et une validation via une importante campagne de terrain.

¹ Les équipes des universités de Liège et Bruxelles ont occupé essentiellement des géographes, agronomes, historiens, sociologues et architectes.

² Voir Droeven, E., Feltz, C. et Kummert, M., sous la direction scientifique de C. Feltz – 2004 – Les territoires paysagers de Wallonie. Ministère de la Région wallonne, collection «études et documents».

Territoires paysagers sur fond d'occupation du sol²



Présentation du regroupement des 79 territoires en 13 ensembles²



Troisième période

Une troisième phase de recherches s'est concentrée sur la préparation et la publication d'un document de sensibilisation³ destiné au grand public. Ce document, organisé autour de trois parties, débute par une présentation du concept de paysage (percevoir et comprendre les paysages), se poursuit par un tour d'horizon des différents acteurs du paysage, pour se terminer par une présentation des outils disponibles pour agir et gérer les paysages. Un deuxième volet de cette phase de travail s'est penché sur les modes d'appréciation de la qualité des paysages, et plus particulièrement sur les paysages patrimoniaux⁴.

Dans ce cadre, plusieurs entrées possibles ont été identifiées. Parmi les diverses possibilités, le choix de l'équipe s'est porté sur les paysages témoins et les paysages liés à la représentation.

L'identification et l'appréciation des paysages témoins a nécessité la recherche de traces, de témoins des sociétés passées et actuelles et de leurs activités, complétée par l'identification et l'explication des morphologies paysagères représentatives.

Pour les paysages liés à la représentation, le postulat de base est que ces paysages s'imposent progressivement comme regard culturel répandu. À l'origine, ce sont les représentations par le milieu artistique qui s'imposent, le tourisme, par son ampleur, prend ensuite le relais. La recherche s'est donc concentrée sur un examen des peintures, photographies d'art et guides de voyage couvrant tout ou partie de la Wallonie.

Quatrième période

Enfin, la dernière phase constitue une forme de prise en compte globale, via la réalisation d'atlas des paysages, qui semblait une solution intéressante pour répondre aux prescrits de la CEP :

«En mobilisant les acteurs concernés conformément à l'article 5.c et en vue d'une meilleure connaissance de ses paysages, chaque Partie s'engage :

à **identifier** ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire, à **analyser leurs caractéristiques** ainsi que les **dynamiques et les pressions** qui les modifient ; à **en suivre les transformations** ; à **qualifier les paysages** identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés.»

Dans cette logique, les atlas constituent des documents de connaissance, d'information, de sensibilisation et d'orientation. Ils n'ont pas de valeur réglementaire, mais doivent permettre ou susciter une harmonisation des décisions d'aménagement. Il s'agit donc de documents de référence communs aux divers acteurs.

Le contenu des atlas est fixé, de manière à constituer, à terme, une collection complète et homogène.

Outre l'introduction proposant une contextualisation des paysages de Wallonie, deux approches ont été utilisées : l'approche globale, qui concerne la totalité de l'ensemble et l'approche détaillée, qui repose sur un redécoupage des territoires paysagers en aires paysagères, lorsque le caractère homogène du territoire était moins net.

Les deux approches reposent sur les mêmes sources : recherches bibliographiques, enquête sociologique, données spatialisées, observations de terrain.

L'approche globale comporte la caractérisation de l'ensemble paysager et l'analyse de ses dynamiques ; l'identification des représentations sociales des paysages et la mise en évidence d'enjeux globaux.

³ Voir Neuray, C. et Van der Kaa, C., sous la direction scientifique de MF. Godart – 2004 – pour une meilleure prise en compte des paysages. Ministère de la Région wallonne, CPDT plaquette n°4.

⁴ Voir rapports de recherches CPDT 2002-2004

Pour ce qui est de l'approche détaillée, après l'identification des aires paysagères, leur caractérisation et l'analyse de leurs dynamiques sont présentées, de même que les enjeux présents au sein de l'aire et des pistes d'actions pour rencontrer les objectifs qui découlent des enjeux.

La présentation de l'ensemble développe les caractéristiques générales de l'ensemble paysager. Il ne s'agit pas d'une simple suite de thèmes, identiques dans chaque atlas. Le document pointe plutôt ce qui est spécifique à l'ensemble considéré (éléments structurants, dynamiques des activités, de l'habitat...).

Parmi les approches, l'analyse historique apporte divers éléments d'évaluation des paysages actuels, grâce à un questionnement de type : quelle trajectoire pour le paysage ?

L'approche sociologique permet de connaître le regard sur leurs paysages de divers acteurs du territoire considéré (mandataires communaux, membres d'associations, agriculteurs...). Elle apporte aussi des clés de lectures et d'interprétation des actions, des pressions, des identités culturelles et pointe les éléments (physiques, naturels, patrimoniaux) les plus marquants au regard de ces acteurs.

À l'heure actuelle (octobre 2011), trois volumes de la collection «Atlas des paysages de Wallonie» sont publiés :

- Atlas de l'Entre-Vesdre-et-Meuse
- Atlas des plateaux brabançon et hesbignon
- Atlas du moyen plateau condrusien

Un quatrième volume est en préparation : l'atlas des bassins de la Haine et de la Sambre. Cet ensemble présente un intérêt méthodologique, par ses paysages nettement plus marqués par l'urbanisation. On y relève la présence d'une grande ville, de villes de taille moyenne, ainsi que de nombreux types et formes d'urbanisation.

Les réflexions se sont penchées sur la nécessité (ou non) d'adapter la méthodologie construite via les précédents atlas, plus marqués par un caractère rural. La conclusion débouche sur le maintien du fil conducteur déjà utilisé : analyse et décodage de ce que l'on voit et de ce que l'on perçoit.

Le but final étant d'aider le lecteur à décoder ce qu'il voit (origine du paysage, influences humaines, climatiques...).



En ce qui concerne les deuxième et troisième parties de l'atlas, les adaptations suivantes sont envisagées :

Pour la deuxième partie, les évolutions contemporaines aborderont le développement des villes anciennes et de l'industrialisation à partir du 19^e siècle, ainsi que les conséquences paysagères du déclin industriel et d'entreprises récentes de rénovation urbaine.

L'approche sociologique sera adaptée aux thèmes liés à l'urbanisation, à la perception de la ville intra et extra-muros et aux éléments identitaires liés au passé industriel.

Dans la troisième partie, et plus particulièrement les aires d'agglomération, une approche plus fine de la silhouette urbaine et des points de repère structurant qui en émergent (beffrois, tours, cheminées...) sera menée. Lorsque de larges échappées visuelles (boulevards, vastes places et esplanades...) existent, l'intra urbain pourra être pris en compte.

Conclusion

Par rapport aux autres régions d'Europe, la Wallonie a rapidement entamé des recherches destinées à répondre aux principaux objectifs de la CEP : intégration des paysages dans les différentes politiques et prise en compte de tous les paysages, qu'ils soient ordinaires, dégradés ou extraordinaires ; urbains, ruraux, industriels, naturels... Cette prise en compte repose sur une bonne connaissance des différents paysages.

Parmi les mesures présentées dans la Convention, la sensibilisation ; la formation et l'éducation ; l'identification et la qualification des paysages ; la définition d'objectifs de qualité, ont été largement rencontrés au travers des travaux menés au sein de la CPDT. La mesure visant à la mise en place de moyens d'intervention visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages a pu bénéficier de la mise en place d'équipes actives dans différents programmes financés par l'Europe ou la Wallonie. L'interaction entre les recherches des équipes universitaires membres de la CPDT et de ces équipes locales a permis de diffuser rapidement les acquis de chacun et donner aux paysages une place de plus en plus reconnue.

Conclusion de l'atelier par Sébastien Este (Parc Naturel des Deux Ourthes)

A. Evaluer la qualité d'un paysage

Une des premières étapes est de définir des **critères de qualité**. Ceux-ci doivent être déterminés par rapport à une référence commune en tenant compte des **évolutions du paysage** (caractère historique), mais aussi de la **perception** de chacun. Un citoyen «ordinaire» n'aura pas la même perception de la qualité qu'un technicien.

Ces critères doivent être soumis aux différents acteurs du territoire : élus, équipes techniques des Parcs Naturels et «forces vives» (agriculteurs, forestiers, etc.). Cependant, il convient de former l'ensemble des acteurs avant de passer à l'aspect qualitatif («Préparation avant le jugement»).

Contraintes à l'évaluation :

- les enjeux économiques sur le territoire concerné avec des besoins à court et moyen termes ;
- l'uniformisation et la banalisation du territoire (autoroutes, éoliennes, lignes HT...);
- la diversité des paysages au sein d'un même Parc Naturel qui nuit à sa propre identité paysagère.

Un paysage de qualité est **une ressource économique** au niveau local : exemple des paysages 3 étoiles du guide Michelin. Cependant, il convient de ne pas oublier les paysages ordinaires.

À l'heure actuelle, des grilles de critères existent. Celles-ci ont été définies dans le cadre de l'élaboration de diagnostics paysagers de certains Parcs Naturels. Il est suggéré de définir une base de critères commune à tous les Parcs Naturels et de développer des critères spécifiques au territoire concerné.

Etant donné les difficultés d'évaluation de la qualité d'un paysage, il est proposé de travailler plus spécifiquement sur les enjeux du territoire.

B. Evaluer la mise en œuvre de restauration

Elle peut s'opérer de deux manières différentes :

- par rapport à un point de référence passé (entretenir, réparer ou refaire) ;
- restaurer comme on l'imagine, à la «Viollet-le-Duc» c'est-à-dire rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné.

Les actions de mise en œuvre doivent se réaliser en relation avec **l'identité** du territoire, tenant compte à la fois de critères anciens (comment était le paysage auparavant ?) et de critères actuels (implantation de parcs éoliens...). Il est primordial de lutter contre la banalisation des paysages qui conduit à une perte d'identité, mais aussi de qualité. La dynamique des territoires aura aussi un impact sur le type d'actions à

mettre en œuvre (protection ? gestion ? restauration ?).

La restauration des paysages n'est pas uniquement liée à de grandes actions (plantations de haies, déboisement...). Les actions individuelles sont aussi à prendre en compte (simple exemple de la couleur d'une habitation).

En fonction des budgets octroyés, il sera nécessaire **de prioriser les actions**. La question de la **pérennité** des opérations de restauration est aussi mise en avant. Il est impératif que les élus et les acteurs locaux soient impliqués financièrement dans la démarche afin de garantir un certain entretien de ce qui sera réalisé. Les actions citoyennes (bénévolats) sont également à ne pas négliger.

Restaurer n'est pas uniquement lié à l'aspect historique du paysage. Exemple d'un dépôt sauvage, dans ce cas, il peut également s'agir d'une résorption de «points noirs».

Le volet «sensibilisation» a de nouveau un rôle important en matière de protection des paysages. En effet, si le citoyen s'approprie le paysage, celui-ci aura plus tendance à être protégé.

Suite au débat, il convient de reformuler la question de départ : **«Comment évaluer les paysages et gérer durablement un territoire ?»**. Il ne s'agit pas de s'occuper uniquement des paysages de «bonne ou mauvaise» qualité, mais bien de tous **les paysages du quotidien**. Pour rappel, les trois actions de base définies dans la convention européenne du paysage : **conserver, gérer et aménager**.

Plusieurs mots-clés en guise de conclusion :

- **Connaître** : éduquer avant de juger
- **Concertation**. À ce propos, une plate-forme d'échange a été mise en place par la DGO4 pour l'ensemble des acteurs/projets en lien avec le paysage.
- **Préservation** (Outils d'aménagement du territoire – Règlements).
- Lutter contre la **privatisation** des paysages (problématique de l'étalement urbain en dehors des villages, etc.)



4. Comment pérenniser les démarches de valorisation des produits du terroir ?

Animateur : **Jean-Loup BLANCHY**, *Fondation Rurale de Wallonie*

Pilote : **Denis AMERLYNCK**, *Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier*

«Dynamisation du tissu économique et social du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut par la valorisation des ressources locales en milieu rural»

Geneviève Maistriau du *Parc Naturel des Plaines de l'Escaut*

Le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, c'est 6 communes (61 500 habitants) pour une superficie de 26 000 ha dont la moitié sont des plaines agricoles. Il reste 350 agriculteurs. 80 producteurs et artisans pratiquent la vente directe et travaillent plus ou moins étroitement avec le Parc.

Les objectifs principaux sont de favoriser les échanges entre acteurs du territoire (producteurs, petits commerçants, restaurateurs, cantines, responsables communaux, consommateurs, écoles...), faire découvrir les produits et les savoir-faire locaux, sensibiliser à la consommation locale et de saison, dynamiser la commercialisation des produits en circuit court.

Les actions

Favoriser le rapprochement entre les producteurs et les consommateurs :

- Groupe de travail «valorisation des ressources locales» : rencontre et échange entre acteurs (producteurs, consommateurs, restaurateurs, commerçants, responsables communaux, associations...) : réunions trimestrielles chez des producteurs ;
- Organisation de journées de visite pour les producteurs et membres du groupe de travail ;
- Journées découverte à la ferme à destination des enfants ;
- Quinzaine du goût (septembre) : programme prévisionnel : petits déjeuners multiculturels suivis d'une promenade en vélo et d'un concert apéritif avec des produits locaux, exposition de livres (de 6 à 12 ans) de «la petite bibliothèque gourmande», soirée pyjama contée (pour enfants de 8 à 12 ans), des visites chez des producteurs, participation à l'émission délices et tralala sur No télé, des menus de terroir chez les restaurateurs, présence sur deux marchés hebdomadaires, des ateliers culinaires, des petits déjeuners produits locaux dans les écoles, tenue du jury «les fins gourmets», une journée de visite en Avesnois ;



- Goûtons nos prairies : événement transfrontalier dont l'objectif est de faire le lien entre le maintien des paysages et ce que nous mangeons : menus de terroir dans deux restaurants ;
- Fête du Parc : village «consommons local», marché de produits de terroir, atelier autour du goût, repas 100 % produits locaux...

Faire découvrir les produits et les savoir-faire locaux :

- Le Jury «Les Fins Gourmets des Plaines de l'Escaut» : démarche qualitative à destination des producteurs et des restaurateurs, le jury est composé de consommateurs du territoire, de restaurateurs et de professeurs d'écoles hôtelières. (jury pour les produits, pour les recettes, le jury des enfants (les petits gourmets des Plaines de l'Escaut)) ;
- Outils de promotion (présentoirs, dépliants, carnet des producteurs).

Sensibiliser à la consommation locale et de saison :

- Animations autour du goût dans les écoles (ateliers proposés aux classes du primaire de la 3e à la 6e) le premier expérimente les cinq sens dans l'alimentation, le deuxième permet de comparer des produits artisanaux et industriels et d'amener les enfants à répondre à la question «Pourquoi consommer des produits locaux ?» ;
- Animations tout public (les fêtes locales, Journées Fermes Ouvertes, portes ouvertes chez les producteurs)

Dynamiser la commercialisation des produits en circuit court :

- Espace Saveurs de la Maison du Parc, vitrine des produits du Parc : confection de paniers de produits du terroir ;
- Filières de commercialisation : réseau de boutiques «consommons local» ;
- Enquête : cerner les habitudes des consommateurs en matière de produits locaux et leurs attentes par rapport à une démarche de consommation durable.

Les freins : distances géographiques, manque d'implication par manque de temps, difficulté de sensibiliser les consommateurs, normes d'hygiène imposées aux cantines, mobilisation des restaurateurs.

Les retours positifs : **nouveaux producteurs, le réseau de boutiques et le réseau des producteurs s'étoffent.**

Retour d'expériences du Parc Naturel de la Haute-Sûre (Grand-Duché de Luxembourg)

Frank Elsen du Parc Naturel de la Haute-Sûre

L'historique

Afin de mieux comprendre la situation, il faut détailler l'historique de la région du Parc Naturel de la Haute-Sûre. Le Parc Naturel a été officiellement créé le 6 avril 1999, cependant dans la région de la Haute-Sûre, l'idée d'un Parc est née dès la construction du barrage de la Haute-Sûre à Esch-sur-Sûre dans les années 50 (construction du barrage de 1955 à 1957). Le lac artificiel de la Haute-Sûre servait initialement à la production d'électricité ; de nos jours c'est un réservoir d'eau potable important pour le Grand-Duché (couvrant à peu près 40 % des de la demande).

Suite à la déclaration d'intention générale du gouvernement luxembourgeois en 1981 de créer trois Parcs Naturels, dont un Parc Naturel dans la région du lac de la Haute-Sûre, différentes forces vives de la population se sont manifestées pour défendre leurs revendications respectives ou pour prendre la défense des intérêts de toute une région.

Sous l'égide du Ministère de l'Aménagement du Territoire, le plan d'un Parc Naturel commençait à se concrétiser sur le terrain. Des études entre 1977 et 1986 ont abouti à un projet global du Parc Naturel de la Haute-Sûre, qui fut présenté en 1987 devant les communes concernées. Il se heurta à une opposition véhémente de la part des riverains et plus particulièrement des agriculteurs.

Le monde agricole manifestait une forte opposition aux idées de protection de l'environnement craignant de fortes restrictions dans leur façon de gérer leurs exploitations. La Bauereninitiativ Naturpark Uewersauer (groupement d'agriculteurs de la région créé en 1987) peut initialement être considérée comme un mouvement d'opposition aux idées du Parc Naturel. Actuellement, suite aux nombreuses initiatives dans le domaine agricole, suite au développement de nouvelles filières et grâce au travail sur place du conseiller agricole engagé pour la région 5b, on peut plutôt parler de coopération avec le Parc Naturel de la Haute-Sûre.

En 1988, un syndicat de neuf communes SYCOPAN (à savoir les futures communes du Parc Naturel) fut fondé. Il s'agit en fait du précurseur du Parc Naturel de la Haute-Sûre avec des objectifs multiples :

- servir en tant que interlocuteur valable représentant toute une région ;
- défendre les intérêts régionaux de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et du tourisme ;
- contribuer à la recherche de solutions aux multiples problèmes posés.

Simultanément se sont présentés les projets dans le cadre du premier programme LEADER, qui s'est adressé à la première zone 5 b, c'est-à-dire la région de



l'actuel Parc Naturel de la Haute-Sûre. Cette initiative LEADER (Liaison entre Actions de développement de l'économie rurale) est une initiative des Communautés Européennes pour le développement du monde rural (régions défavorisée). Comme groupe d'action local figuraient quatre groupements, à savoir le SYCOPAN, la Chambre d'Agriculture et la Bauereninitiativ, des syndicats d'initiative avec le secteur du tourisme et finalement la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Différents groupes de travail se sont constitués avec des représentants étatiques, communaux et autres dans les domaines de l'agriculture, du commerce, du tourisme, de l'environnement... Ainsi différents projets se sont cristallisés soit l'un découlant de l'autre soit un à côté de l'autre.

À l'aide des moyens disponibles de la Communauté Européenne, basés sur un règlement général sur les fonds structurels (FEOGA, FEDER et FSE) des études ont été lancées.

Dès 1981, huit initiatives ont été lancées, dont voici les plus importantes :

- Etude des marchés locaux et régionaux et analyse des circuits de distribution des produits agricoles traditionnels :
Sous l'égide du groupe LEADER1, une étude sur les marchés locaux et régionaux a été réalisée par un bureau d'études. Entre mars 1992 et septembre 1992, les responsables régionaux (Bauereninitiativ, Chambre d'Agriculture, Service d'Economie Rurale, Lycée Technique Agricole, le conseiller agricole engagé pour la zone 1 et 5 b) et des spécialistes extérieurs du Parc (le bureau d'études ACE et membres de la Faculté Agronomique de Gembloux) se sont vus lors de quatre réunions fructueuses afin de confectionner une étude publiée en 1993. Un état des lieux a été établi afin de faire ressortir les faiblesses et forces de la région du futur Parc Naturel. Des initiatives de pays voisins ont été présentées afin de voir dans quelle mesure elles étaient transférables à la région du Parc. Les principales idées à mentionner sont les spéculations animales (viandes bovine, porcine et volaille), l'option de produits du terroir, la création de labels de qualité, etc.
- Etude de faisabilité concernant l'implantation, la transformation et la commercialisation de nouveaux produits (p.ex. plantes aromatiques ou médicinales, plantes à utilisation industrielle, plantes à caractère traditionnel)

En résumé il faut retenir que tous les projets agricoles actuellement connus résultent des programmes LEADER 1 et 2 (orge brassicole, thé, label de viande «Véi vum Séi» et épeautre).

Les produits du Label

La majorité des nouveaux produits est initiée sur base des études décrites plus haut, excepté pour la production des thés, où les initiateurs ne voulaient pas attendre le résultat des études.

Le but était de créer de nouveaux produits ou débouchés en minimisant l'impact sur l'environnement : ainsi pour chaque production, des critères ont été formulés dans un cahier des charges. D'un autre côté, les producteurs ont profité de la connotation positive du lac («Séi» en luxembourgeois) : pour cela on a utilisé la dénomination d'origine «vum Séi» (en provenance du lac)

Projet de l'orge brassicole

À l'aide du conseiller agricole, la culture de l'orge brassicole fut intensifiée dans le but de desservir une brasserie locale (à Wiltz). L'intérêt était double : procuration d'un débouché intéressant aux agriculteurs, approvisionnement de la brasserie avec de l'orge de la région et promouvoir une culture peu intensive (en engrais azotés et produits phytopharmaceutiques) dans le but de protection/préservation de l'eau du lac de la Haute-Sûre.

Pendant plus que 10 ans, ce produit phare arrivait à atteindre jusque 500 ha d'orge brassicole dans la région. En cours de projet, l'emploi de produits phytopharmaceutiques (fongicides et herbicides) a été systématiquement réduit en offrant des primes d'extensification aux agriculteurs. Actuellement le projet est arrêté suite à des problèmes d'hygiène et une baisse notable du prix de l'orge de brasserie au cours du projet.

Tisanes ou infusions (Téi vum Séi)

Dès 1993, des producteurs ont été intéressés par la culture de plantes adaptées à la région pour produire des infusions et herbes condimentaires. Comme plantes il faut mentionner la camomille, la menthe, la mauve, le souci ou encore la livèche et la sauge. Actuellement il y a une gamme complète de thés divers emballés en vrac ou en sachets individuels. Les conditions de production sont essentiellement l'absence d'emploi de produits phytosanitaires ou d'engrais minéraux, la distance minimum à partir des routes...

Label de viande (Véi vum Séi)

Le label de viande était initialement (1995) conçu pour toutes sortes de bêtes (bovins, moutons, volaille et porcs). Un cahier des charges a été mis sur pied en coopération avec les responsables du futur Parc Naturel et les producteurs intéressés. Les critères principaux sont : naissance des bêtes dans le Parc Naturel, alimentation à 75 % à base des aliments de la ferme, naissance naturelle, absence de caillebottis, densité réglementée dans les étables, luminosité minimum, obligation de participer au programme de conseil agricole du Parc Naturel...

Dès le début on a misé sur un contrôle des fermes, initialement interne par les exploitants et le conseiller agricole, finalement par un bureau de contrôle externe.

Produits à base d'épeautre (Spelz vum Séi)

Le projet de la culture a été initié dès 1996 dans le but de rechercher une plus value pour les producteurs, de sorte que ce ne soit pas la graine d'épeautre qui soit vendue dans le circuit agro-alimentaire, mais que des produits (plutôt une gamme de produits) finis soient créés et mis dans le commerce. Les produits actuellement commercialisés sont : du pain, des pâtes, de la bière d'épeautre, des farines, des flocons et divers snacks à base d'épeautre. Un cahier des charges strict (limitation de l'engrais azoté, interdiction de l'emploi de tout pesticide et de boue d'épuration, rotation de 4 ans) est appliqué.

Produits cosmétiques (Bléi vum Séi)

En 2004, une coopérative s'est créée dans le but de produire des produits cosmétiques artisanaux avant tout sur base des plantes cultivées par les producteurs de thé ou sur base de plantes poussant dans la région. Il s'agit de savons (liquides et solides), des shampoings, des huiles de bain, des huiles de massage, des crèmes... Les caractéristiques sont l'absence d'emploi de conservateurs et d'odeurs synthétiques.

La structure de vente

Initialement les produits ont été lancés par la vente sur les marchés régionaux, sur l'Oekofoire (Foire pour produits écologiques à Luxembourg-ville) et divers marchés régionaux. De plus, le Parc Naturel a initié un petit magasin régional à Eschdorf (Buttik vum Séi), qui comprenait aussi une boucherie propre uniquement pour la viande de label (Metzgerei vum Séi).

Cependant la région du Parc Naturel de la Haute-Sûre (292 km² avec 8 400 habitants) ne disposant pas du potentiel de clients suffisant, on a pris des contacts avec une chaîne de supermarchés luxembourgeois et le magasin régional a été agrandi. Dans la chaîne de supermarchés luxembourgeois, les producteurs («vum Séi») vendent la grande majorité de leurs produits. L'agrandissement du magasin régional d'Eschdorf et son déménagement dans le village voisin à Heiderscheid n'a pas été favorable pour les produits «vum Séi» : au contraire, les produits régionaux ne disposent plus d'une priorité dans ce magasin.

Parallèlement avec le développement des produits, les responsables du Parc ont cherché des coopérations avec les restaurateurs de sorte à travailler avec eux pour sensibiliser pour les produits du Parc. Un flyer annuel reprend les restaurants sous le label «Gourmet vum Séi», qui offrent au minimum un plat avec les produits régionaux («la cassolette vum Séi»). Depuis plusieurs années, des marchés mensuels sont organisés dans une grange dans le Parc Naturel où on peut acheter les spécialités de la région.

Depuis 3 ans, on peut constater une renaissance des produits régionaux, créneau que la chaîne de supermarchés luxembourgeois exploite à fonds en promouvant avec la chaîne de télévision RTL les produits luxembourgeois et surtout les produits dans la région. Tous les produits «vum Séi» en profitent, excepté la viande, car la chaîne créée en 1993 a son propre label de viande.

Le Parc Naturel a cherché des coopérations avec d'autres Parcs Naturels (luxembourgeois et belges) pour la promotion. Ensemble avec Slow Food Luxembourg, des marchés avec des ateliers de dégustation (voir : Salone del Gusto à Turin) ont été organisés en 2007 à Luxembourg-ville, Brandenburg et Heiderscheid. De plus, le Parc Naturel s'est présenté en 2008 à la foire Expogast à Luxembourg-ville (salon international de la gastronomie et de l'art culinaire) pour présenter ses produits.

Conclusions

- Bien que le Parc Naturel ait initié, accompagné ou suivi les productions régionales, les acteurs agissent souvent individuellement lors de leurs démarches de publicité et de vente.
- Les ventes actuelles sont insuffisantes et ne permettent pas de générer de manière notable des emplois ou des plus-values. Il faut développer les pistes suivantes :
 - s'approcher des consommateurs (p.ex. Luxembourg-ville)
 - développer les systèmes de vente mobile
 - développer les systèmes «shop in shop» ou la vente par internet
- Il faut resserrer les critères de production, à savoir se démarquer clairement comme produit de qualité et le communiquer clairement aux consommateurs. Il faut savoir que depuis la création des premiers articles (il y a 18 ans), les normes sont devenues plus sévères et qu'il faut s'y adapter. Suite à une étude interne faite par un spécialiste autrichien pour les Parcs Naturels européens et suite à un workshop avec tous les acteurs du Parc (touristiques, économiques, agricoles, commerciaux...), il est ressorti que pour les années à venir la connotation de protection/préservation de l'eau sera développée.
- Actuellement tous les labels et toutes les productions sont soumis à une évaluation extérieure avec pour but que les responsables du Parc Naturel puissent mieux cibler leur soutien pour les projets décrits plus haut. Pour cela, il y a établissement :
 - d'une analyse des points faibles et des points forts
 - de conventions entre les producteurs, les intermédiaires ou commerciaux et le Parc Naturel
 - d'un marketing futur en ce qui concerne le budget et le personnel



Projet «Panier malin» Emeline Sauvage du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Dans un premier temps, une étude de faisabilité concernant la création d'une filière de vente de produits locaux a été réalisée par le Bureau d'Etudes EcoLog & Groupe One. L'objectif défini était d'étudier la faisabilité d'une ou plusieurs filières «alternatives» de commercialisation des produits locaux en collaboration avec les producteurs.

La démarche...

1. Du producteur au consommateur

Panier malin, c'est avant tout le plus court chemin entre les producteurs ou artisans de produits du terroir (locaux) et votre assiette... de ce fait, favoriser la proximité avec ceux-ci et diminuer ainsi des trajets inutiles tant pour l'acheminement de ces produits que pour votre approvisionnement.

Mais c'est aussi l'histoire d'une quinzaine de producteurs locaux qui s'organisent pour vous faciliter l'achat et l'approvisionnement en produits locaux. Le site Internet vous propose chaque semaine une large gamme de produits de saison.

Le principe : En quelques clics vous pouvez commander de chez vous (via le site en ligne) les produits que vous désirez dans une liste regroupant les produits de producteurs et d'artisans de la région. La variété de ces produits proposés permet de se procurer les produits de base (légumes, fruits, charcuteries, produits laitiers, pains...), mais également des produits plus spécifiques (foie gras, vins, jus, bières, quiches...). La commande se fait au plus tard quatre jours ou cinq jours ouvrables avant la livraison, en fonction des territoires et des points de dépôts.

«Panier malin» se charge en effet de centraliser les paiements entre producteurs et consommateurs. Les producteurs préparent votre commande en choisissant toujours des produits de première qualité. Vos différents produits sont ensuite regroupés et acheminés vers le point de dépôt de votre choix, un jour et à une période de la journée prédéfinis. Vous n'avez plus qu'à venir les chercher en ne faisant qu'un seul déplacement ! Par ce type d'achat, vous contribuez à favoriser l'agriculture ou l'artisanat de proximité et ainsi diminuer le transport lié à la distribution qui provoque le voyage inutile des aliments sur des centaines de kilomètres et l'augmentation des gaz à effet de serre.

2. Les avantages

Choisir des produits locaux, c'est participer au développement durable et à la vie de votre région !

La qualité : outre la fraîcheur, la saveur, le goût et l'authenticité des produits, c'est la garantie de l'origine locale et de la production en toute transparence que vous retrouverez dans nos produits. Certains producteurs ou artisans ont le label Bio, d'autres Fruitnet, d'autres produisent ou transforment en étant le plus respectueux des méthodes traditionnelles et donc non industrielles. La qualité, c'est aussi des produits de caractère qui ont du goût et d'origine locale garantie. Vous pouvez en effet trouver sur ce marché, une grande diversité de produits du terroir de saison parce que nous vous proposons d'y rencontrer les meilleurs producteurs ou artisans de notre région pour ce type de produits.

La proximité : plus besoin de se déplacer chez chaque producteur et de faire des dizaines de kilomètres ! Moins de déplacements, c'est aussi le respect de l'environnement ; les productions sont locales, artisanales et donc les pertes à la production et les capacités de stockage limitées. Des contacts sont possibles avec certains producteurs lors de dégustations ; des visites pourront éventuellement être organisées chez eux.

La facilité : Un seul déplacement, un seul paiement, pas de files d'attente, pas d'intermédiaire ! Ce site vous permet donc de commander en ligne parmi un choix de produits diversifiés et de constituer ainsi votre panier à la carte, il ne s'agit donc pas de paniers standardisés.

Le juste prix : la plupart des producteurs ou artisans proposent des prix similaires aux prix pratiqués chez eux. La participation au maintien d'une agriculture et d'un artisanat local : c'est un bon point pour le développement durable régional.

3. Les engagements

Tous les produits sont fabriqués ou cultivés localement et de manière artisanale !

Etant donné que les coûts énergétique et environnemental engendrés par les importations, le transport de certaines denrées alimentaires est devenu incongru. Vous ne trouverez donc pas chez nous des asperges ayant traversé l'Atlantique, des haricots du Kenya ou même des tomates de Hollande ou d'Espagne. Mieux, c'est dans un périmètre restreint que se situent nos producteurs ou artisans.

Le circuit court, appelé aussi filière courte, est un mode de commercialisation directe se basant sur une économie locale. L'objectif est que le producteur soit le principal bénéficiaire de la vente de ses produits. C'est bien une vente «directe» dont il s'agit ici. Panier malin est une aide aux producteurs pour simplifier la vente et la distribution de leurs produits. Ainsi, on cherche à éviter le maximum d'intermédiaires commerciaux qui contribuent à diminuer la marge bénéficiaire du producteur et qui répercutent souvent certains coûts de commercialisation sur le prix de vente au consommateur (prix au détail).



Les méthodes de fabrication quant à elles doivent rester artisanales et non industrielles, donc en respectant beaucoup plus l'environnement (certaines productions sont bio, d'autres traditionnelles, mais elles évitent les dérives dues aux procédés industriels) et en étant plus soucieuses du contexte social dans lequel nous évoluons (pas de main d'œuvre clandestine payée au rabais, mais bien souvent encore une main d'œuvre familiale aidée de quelques salariés ou apprentis).

Certains producteurs ont une certaine latitude pour s'approvisionner en dehors de notre région, nous pensons à la farine qui n'est pas produite dans notre territoire de même que certains maraîchers qui ne peuvent cultiver l'ensemble des légumes sur leurs parcelles et doivent se spécialiser. Ils proposent donc certains produits de leurs collègues qui cultivent non loin de chez eux et qui ont les mêmes caractéristiques qualitatives et de durabilité !

Nous promettons donc :

- Des produits locaux fabriqués ou cultivés de manière artisanale, de grande qualité gustative et de qualité sanitaire irréprochable (chaîne du froid + traçabilité). Ils proviennent de méthodes de production traditionnelle ou même biologique ;
- Par ailleurs, le soutien à une agriculture en difficulté est une de nos préoccupations, de même que la recherche du dialogue et de la transparence dans un souci de durabilité et à terme d'action pour maintenir ou développer l'emploi dans nos campagnes ;
- Pour toutes ces raisons, ce système s'adresse à tous ceux qui désirent soutenir les produits locaux et de terroir, tout en payant le «prix juste» ; et par là même les producteurs ou artisans qui produisent une alimentation saine, naturelle et diversifiée ;
- De la transparence, du dialogue : permettre une traçabilité complète des produits du producteur aux consommateurs. Assurer une rémunération équitable des producteurs, tout en permettant l'accès des produits à tous. Favoriser le dialogue producteurs-consommateurs et être à l'écoute réciproque pour progresser ;
- Agir pour l'emploi, dans les villes comme dans les campagnes ;
- Favoriser les fermes à tailles humaines, qui créent de l'emploi dans les campagnes ;
- Favoriser l'insertion professionnelle de publics en difficultés, en créant des emplois sur la plateforme de distribution ;
- Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs ruraux.

Conclusion de l'atelier par Denis Amerlynck (Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier)

Il faut avant tout une démarche de **rentabilité économique** qui permette un niveau de rentabilité suffisant, sans quoi il n'y a pas de pérennisation possible.

Il faut que ce soit **un groupe** (de producteurs, de consommateurs, de restaurateurs...) qui lance une démarche. Ce groupe doit avoir un réseau fort. Il doit être hiérarchisé et doit avoir un leader. Il est important que ce leader dégage du temps pour s'occuper de la démarche, cette démarche doit être rentable s'il y investit du temps. Intervient alors la notion de rémunération (pour la pérennisation) ou de mouvement citoyen, mais dans ce dernier cas, c'est trop miser sur le bénévolat et le bénévolat a ses limites. Il ne faut pas sous-estimer le travail de la personne permanente dans la démarche, car le travail de gestion comporte beaucoup de travail sous-jacent ! Il est vital de compter sur une participation aux frais suffisante des producteurs pour faire vivre la structure.

Le rôle d'un Parc Naturel dans la pérennisation est de :

- mettre au point des filières complètes (ex : de l'épeautre à la bière) ;
- soutenir les producteurs (dans leurs démarches, face à une législation souvent complexe, dans leurs actions de valorisation/promotion...) ;
- sensibiliser les consommateurs (notamment par des ateliers du goût dans les écoles (quel en est le retour pour le producteur ?), en participant à des marchés, en organisant des marchés...) ;
- professionnaliser leur démarche en :
 - identifiant les producteurs à un territoire, celui du Parc Naturel, qui a une connotation positive pour le producteur. Le Parc doit alors s'assurer du contrôle de l'image du Parc (par une labélisation, une marque de reconnaissance...) ;
 - assurant une visibilité du producteur (par un carnet/guide des producteurs, référencement internet, par un lieu qui revend tous les produits du Parc...).



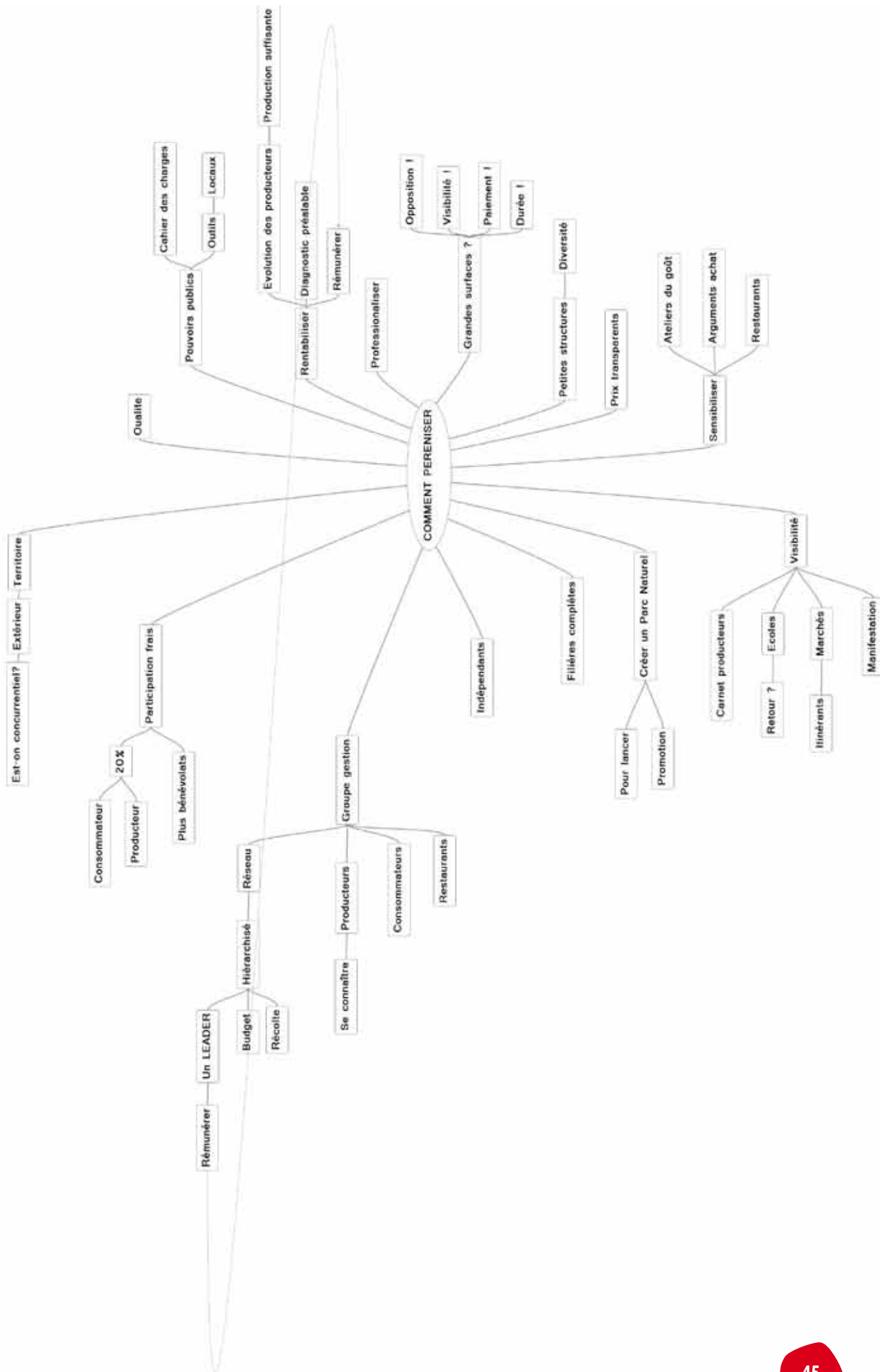
Il est à noter qu'un Parc Naturel peut soutenir beaucoup plus d'actions sur un territoire -dans le temps- car il est une structure pérenne contrairement à un GAL. Le Parc a, entre autres, des missions de promotion et d'animation des produits locaux.

La pérennisation est dépendante de **l'évolution** des producteurs. Beaucoup de producteurs arrêtent leurs activités, ou sont arrivés à leurs limites physiques (ne peuvent pas produire plus et activité pas assez rentable que pour engager un salarié). Est-ce que la pérennisation ne doit pas être basée sur de gros producteurs ?

Ne faudrait-il pas envisager une intégration des produits des Parcs dans les grandes surfaces ? Pour certains producteurs, oui, mais beaucoup n'en veulent pas. Il y a un antagonisme entre petits producteurs et grandes surfaces. Il faut également que le producteur puisse suivre les quantités imposées par ce type de marché, les exigences de la grande surface, pénétrer le marché (passer par la centrale), assumer un paiement des marchandises en fin de mois, aligner ses prix...

Il est clair qu'il faut des prises de positions politiques des pouvoirs publics afin de faire évoluer les choses et changer les mentalités. Les participants s'accordent à dire que c'est un point crucial de la pérennisation qui mériterait un débat à lui seul.





13h30 : Exemples d'évaluation du travail des Parcs Naturels européens

Les Parcs Naturels du Grand-Duché de Luxembourg

Philippe Peters, Vice-Président du Parc Naturel de la Haute-Sûre et du Parc Naturel de l'Our

Le Grand-Duché de Luxembourg dispose depuis le 10 août 1993 d'une loi relative aux Parcs Naturels qui en fixe les objectifs suivants :

- Conservation et restauration de la diversité du milieu Naturel ;
- Sauvegarde de la pureté de l'air, des eaux et de la qualité des sols ;
- Conservation et restauration du patrimoine culturel ;
- Promotion et orientation d'un développement économique et socio-culturel ;
- Promotion et orientation d'activités de tourisme et de loisirs.

C'est sur base de la loi précitée que, suite à la procédure spécifique et définie, le statut de Parc Naturel peut être attribué à une région couvrant au moins 5 000 hectares dotés d'un patrimoine culturel et Naturel de grande valeur. Le Parc Naturel est géré en partenariat par l'Etat et les communes dans le cadre d'un syndicat intercommunal mixte.



Jusqu'à présent deux Parcs Naturels ont connu le jour au Luxembourg, à savoir le Parc Naturel de la Haute-Sûre créée le 6 avril 1999 et le Parc Naturel de l'Our créé le 9 juin 2005. Actuellement un troisième Parc Naturel est en voie de création dans la région du Mullerthal.

La déclaration de Parc Naturel se fait par règlement grand-ducal pour une durée de 10 ans renouvelable pour une même période sur base d'un bilan à élaborer par le comité du Parc et sur proposition du ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions. Trois mois avant l'expiration de la période initiale de dix ans, les communes doivent prendre une nouvelle décision sur leur appartenance au Parc.

Dans le cadre du renouvellement de son statut en 2009 le Parc Naturel de la Haute-Sûre (PNHS) a dû réaliser pour la première fois un tel bilan. Comme ni la loi, ni le règlement grand-ducal ne fournissent des précisions sur la démarche ou les sujets à traiter, il a fallu concevoir une approche spécifique pour ce faire.

Après concertation interne, les responsables du PNHS ont opté pour un processus d'autoévaluation intégrant un maximum d'acteurs dans l'évaluation de manière à ce que le bilan soit porté par beaucoup de personnes, tout en reflétant aussi objectivement que possible les forces et faiblesses du Parc.

Le PNHS s'est fait assister dans ce processus par un expert externe assurant le rôle de facilitateur et d'interlocuteur neutre contribuant également, de par son expérience, à l'évaluation des activités du Parc. M. Franz Handler (ÖAR), e.a. responsable de la fédération des Parcs Naturels autrichiens, a assumé cette mission.

Le processus s'est déroulé en plusieurs étapes dont les points forts sont résumés par la suite :

- Analyse de certaines données-clés (p.ex. évolution des finances) afin d'objectiver les débats et élaboration d'une brochure de présentation des projets réalisés en 10 ans de manière à ce que chaque acteur dispose de la même information ;
- Entretiens individuels structurés (ca. 30) de l'expert neutre avec les responsables et le personnel du Parc ainsi que des acteurs régionaux afin de dégager dès le départ des points de vue communs respectivement des appréciations divergentes concernant la situation du Parc ;

- c) Évaluation, dans le cadre de workshops internes, des projets du Parc Naturel (ca. 80) selon la méthode «portfolio» permettant de visualiser la qualité des projets en fonction de deux critères, à savoir «les perspectives de réalisation» (porteur de projet, compétences, disponibilité budgétaire, efficacité économique, appui régional) et «contribution à un développement régional durable» (cohérence avec la stratégie du Parc, objectifs sectoriels, connexions internes/externes, innovation, valeur ajoutée régionale) ;
- d) Tournée régionale pour discuter des résultats intermédiaires avec les collègues échevinaux, voire le cas échéant les conseils communaux, de chaque commune-membre en présence de l'expert externe ce qui a permis de se concerter également sur des sujets plus sensibles d'un point de vue politique ;
- e) Organisation d'une conférence «open space» ouverte à la population de manière à intégrer le mieux possible les idées des acteurs locaux et régionaux dans le bilan, tout en validant certaines conclusions et propositions développées en cours de route ;
- f) Finalisation d'un bilan sur base des résultats des étapes précédentes avec comme sujets : organisation du Parc, mise en œuvre des objectifs et missions, forces, faiblesses et défis, profil 2009-2019, points forts stratégiques ;
- g) Vote du bilan à l'unanimité par le comité du Parc Naturel/renouvellement du statut pour 10 ans pour six communes, une commune ayant décidé de ne plus faire partie du Parc.

L'ensemble du processus précité a duré 1,5 ans et a donc été lancé après 8,5 ans d'existence du Parc ainsi que la date-limite de la décision à prendre est définie par la durée du règlement grand-ducal portant déclaration du Parc. D'une manière générale, l'interaction flexible de plusieurs méthodes de travail a permis d'intégrer un grand nombre d'acteurs dans la démarche tout en maintenant une certaine dynamique et créativité. Il a été intéressant d'observer que le rôle de l'expert externe, conçu initialement avant tout comme facilitateur, a évolué en cours de route, car certains acteurs étaient davantage intéressés à entendre un avis externe sur la situation du Parc.

De ce fait il, importe de trouver pour le déroulement d'un tel processus d'autoévaluation un équilibre judicieux entre données objectives, impressions internes et appréciations externes. L'existence d'un monitoring plus systématique des activités du Parc et de leur impact sur la région aurait certainement facilité la tâche, ce qui demande cependant une méthodologie appropriée, adaptée à la région et au fonctionnement du Parc. Il s'agit-là d'un sujet à analyser éventuellement plus en détail dans le cadre d'un échange d'expériences entre différents Parcs Naturels.

Pour conclure, il reste à dire que l'expérience luxembourgeoise a clairement montré la nécessité de réaliser de tels bilans pour valider et le cas échéant réorienter les activités d'un Parc, tout en mettant en évidence l'importance de faire un bilan, au moins de manière informelle à mi-chemin, c'est-à-dire après cinq ans, afin de pouvoir réagir plus rapidement à des évolutions internes ou externes.



Les Parcs Naturels régionaux de France

Christophe Tesnière du Parc Naturel régional Scarpe Escaut

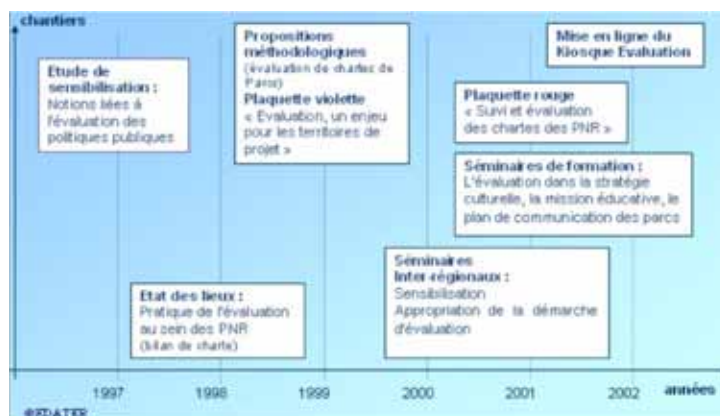
Un réseau «évaluation» des Parcs Naturels régionaux est constitué depuis 2002. Ses buts sont :

- Un contact évaluation dans chaque Parc (dont certains sont chargés de mission évaluation) ;
- Des réunions d'échanges, des formations ;
- Des groupes de travail (outils de communication, logiciel EVA, en cours de réflexion : évaluation territoriale).

État des pratiques d'évaluation dans les PNR

- Une démarche locale et spécifique au territoire
- Le Premier guide technique en 2001 ;
- Montée en charge progressive depuis le début des années 2000 ;
 - Inscription des principes et méthodes d'évaluation dans les chartes ;
 - Identification de référents ;
 - Mise en place de dispositifs institutionnels (commissions, conférences...) ;
 - Programmation (fiches projets) ;
 - Suivi / observation du territoire ;
 - Tableau de bord (technique et financier) ;
 - Bilans d'activité.
- Mise en place de formations à l'accompagnement au changement afin de faciliter le déploiement
 - Formation des équipes aux principes et méthodes

La «démarche nationale» - Principes



Les principes clés de l'évaluation

- Une démarche locale et spécifique au territoire
 - L'évaluation de l'action d'un Parc Naturel Régional n'est pertinente qu'en référence au contenu de sa charte et aux caractéristiques de son territoire ;
 - C'est le Comité syndical du Parc qui doit prendre l'initiative de l'évaluation, valider le dispositif conçu et mis en œuvre par l'équipe du Parc, au besoin avec un appui conseil.
- La multiplicité des acteurs
 - Les résultats observés ne peuvent être tous imputés à l'action du Parc
 - L'évaluation de la charte d'un Parc permet ainsi de poser la question de l'articulation des diverses politiques publiques ;
 - L'évaluation locale devra être partenariale, dans la conception du dispositif et ses modalités de diffusion.
- Une démarche progressive et continue
 - La mise en place du dispositif de suivi
 - L'alimentation du dispositif
 - Le bilan de la charte et l'analyse de ses impacts
- Une démarche de réseau
 - Un dispositif d'évaluation adapté
 - Des réflexions méthodologiques
 - Une validation ministérielle
- Se doter d'un vocable commun
 - Les axes, qui définissent les grandes lignes stratégiques du projet de territoire
 - Les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels
 - Les projets

Les questions préalables à se poser

- Évaluer quoi ?
 - > L'application de la charte
 - > L'évolution du territoire
- Une évaluation pour qui ?
 - > Elus, techniciens du Parc, partenaires et acteurs, financeurs, habitants...
- Conduite par qui ?
 - > Un Comité de Pilotage : restreint/élargi ? Interne/externe ? Animé par qui ?
 - > S'engager en commun sur les attendus et les critères de l'évaluation
- Évaluer par qui ?
 - > Interne : auto-évaluation
 - > Externe : distanciation, expertise, médiation
- Harmoniser le vocabulaire (et les concepts) et les méthodes
 - > Créer une «culture» et des pratiques
 - > Associer les élus et les partenaires locaux / nationaux
- Des temps et des lieux pour réfléchir sur l'action conduite
 - > Etre en capacité de s'adapter aux changements de contexte

Des outils de suivi co-construits : EVA

EVA :

- Apporte une méthode de gestion et de suivi des actions pilotées par le PNR
 - > Structuration en projets / actions / phases nécessaires
 - > Identification de responsables du suivi à chacun des niveaux
 - > Définition d'une procédure d'enregistrement des informations
- Permet un suivi des projets au sein des équipes à l'aide de tableaux de bord
 - > Des outils d'analyse verticaux (par projet, par action, par phase...)
 - > Des outils d'analyse transversaux : une indexation par mots-clés qui permet de synthétiser des actions sur d'autres programmes ou d'autres «visions» (Plan Climat Territorial, sensibilisation des publics, amélioration des connaissances...)
- Structure une démarche d'évaluation
 - > Des fiches normées
 - > Des analyses types disponibles
 - > Une capitalisation de l'information
- Améliore la capacité d'organisation des équipes
 - > Chacun est contributeur à l'évaluation des actions auxquels il participe



- Résout les problèmes liés aux pertes d'information au fil des années
 - > Capitaliser les informations
 - > Structurer la saisie des informations pour faciliter les analyses ultérieures
- Donne une vision d'ensemble des actions, palier au manque de recul
 - > L'analyse des informations de base peut être faite en interne ou en externe
 - > La saisie régulière permet une meilleure exactitude et complétude
- Donne aux Elus une meilleure lisibilité des actions, une plus grande transparence
 - > Les impliquer dans l'évaluation
 - > Leur fournir des éléments de pilotage
- Fournit aux différents financeurs des rapports d'activités plus synthétiques et plus fréquents
 - > Rendre compte en expliquant
 - > Faire savoir l'ampleur et la nature des travaux et réalisations

Des réflexions toujours en cours...

- Un dispositif qui continue à évoluer et à s'adapter
 - > Des outils qui doivent s'adapter aux besoins (EVA, SIG...)
 - > Des méthodes d'analyse à inventer (impact territorial en particulier)
 - > Mobiliser les partenaires, les élus et les habitants : en faire un enjeu partagé
- Une démarche de progrès
 - > Objectifs de l'évaluation : améliorer les chartes, la mise en œuvre des chartes, les relations partenariales, le travail des équipes techniques...
 - > «Une évaluation progrès, pas une évaluation procès»

Clôture des Journées Européennes des Parcs Naturels

Françoise Erneux, Présidente de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie

Nous sommes arrivés à la fin de ces deux journées européennes des Parcs Naturels qui furent une excellente édition. Lors de la première matinée, nous avons pu découvrir ou approfondir nos connaissances sur les nouvelles technologies au service de la randonnée : le PICC, le concept Geolives et Cirkwi, les projets du CGT... Ce fut également le moment d'inaugurer le nouveau topoguide de randonnées en boucle dans les 9 Parcs Naturels de Wallonie.

L'après-midi, consacrée aux énergies, fut l'occasion de partager les expériences novatrices mises en place dans le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert : visite de deux fermes qui réalisent de la biométhanisation, intégration urbanistique des nouvelles technologies, visite dans les écoles qui prennent part à la sensibilisation aux énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Lors de la deuxième journée, les ateliers sur le réseau écologique, l'accueil et la visibilité des Parcs Naturels, l'évaluation de la qualité des paysages et la mise en œuvre de restauration et la valorisation des produits du terroir ont permis l'échange des points de vue et des expériences entre différents acteurs.

L'après-midi a été l'occasion de découvrir les modes d'évaluation du travail des Parcs Naturels pratiqués chez nos voisins français et grand-ducaux.



Pour conclure, ce programme très dense n'a pas été réalisé sans le concours de personnes que je souhaite remercier :

- le Député-Bougmestre d'Attert, Josy Arens, qui nous a accueillis au sein de sa commune ;
- Sylvie Hubert et son équipe, maître d'œuvre de l'organisation ;
- Nicolas Nederlandt, coordinateur de la Fédération ;
- Les équipes techniques des Parcs Naturels qui oeuvrent avec beaucoup de compétence et de dynamisme ;
- Christine Longerstay de la DGO3, notre interlocutrice dynamique et motivée au sein de l'administration
- et Mireille Deconinck de la DGO4, aide précieuse pour les sujets touchant aux Paysages et à l'aménagement du territoire ;

Cette organisation ne serait pas possible sans le soutien financier du Cabinet du Ministre Lutgen et des Députés provinciaux Monsieur Collin et Madame Poncelet.

Les Parcs Naturels représentent actuellement 19 % de la superficie wallonne, ce sont des territoires ruraux, véritables viviers d'expérimentation, d'outils de développement, d'ingénierie et de mise en valeur des richesses humaines, sociales, économiques, écologiques et environnementales. En pratiquant une démarche participative, la concertation, vous êtes les acteurs d'aujourd'hui et surtout de demain dans la dynamique du développement durable. Pour vos compétences et votre dynamisme, je vous en remercie profondément.

Bon retour chez vous, dans vos beaux territoires et encore bravo au Parc Naturel de la Vallée de l'Attert.



Les 13es Journées Européennes des Parcs Naturels ont été organisées par le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert en collaboration avec la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie :



Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107

B-6717 Attert

063 22 78 55

parcnaturel@attert.be

www.aupaysdelattert.be/parc.php



Fédération des Parcs Naturels de Wallonie

Chemin du Moulin, 3

6630 Martelange

fpnw@skynet.be

www.fpnw.be

Avec le soutien de la Région wallonne et de la Province de Luxembourg :



Wallonie

la Province de



Luxembourg